

# Bulletin du Conseil communal

N° 10



**Lausanne**

Séance du 14 décembre 2021

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 14 décembre 2021

10<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2021, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	764
<b>Première partie</b> .....	764
<b>Communication</b> .....	764
Ouverture de la séance .....	764
<b>Questions orales</b> .....	765
<b>Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable »</b>	
Discussion préalable.....	769
<b>Postulat de M. Roland Philippoz et consorts « Pour une Bourdonnette intégrée à la ville et dans laquelle il fait bon vivre »</b>	
Discussion préalable.....	770
<b>Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants »</b>	
Discussion préalable.....	770
<b>Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Lausanne la sportive néglige la natation »</b>	
Discussion préalable.....	770
<b>Postulat de Mme Anouck Saugy et consorts « Faisons PETER les poubelles ! »</b>	
Discussion préalable.....	770
<b>Postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois »</b>	
Discussion préalable.....	771
<b>Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences »</b>	
Discussion préalable.....	771
<b>Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes »</b>	
Discussion préalable.....	771

### **Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique**

Préavis N° 2021/41 du 16 septembre 2021

Discussion ..... 771

### **Autorisation d'achats pour l'exercice 2022**

Préavis N° 2021/49 du 14 octobre 2021

Discussion ..... 772

### **Crédits supplémentaires pour 2021 (2<sup>e</sup> série)**

Préavis N° 2021/50 du 28 octobre 2021

Discussion ..... 774

### **Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel**

Préavis N° 2021/44 du 30 septembre 2021

Discussion ..... 774

### **Crédits-cadres annuels 2022 Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires Entretien de surfaces privées communales**

Préavis N° 2021/52 du 28 octobre 2021

Discussion ..... 775

### **Autorisation générale de plaider 2021-2026**

Préavis N° 2021/46 du 7 octobre 2021

Discussion ..... 776

### **Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal**

Préavis N° 2021/47 du 7 octobre 2021

Discussion ..... 780

### **Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot »**

Préavis N° 2021/37 du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Discussion ..... 781

### **Deuxième partie..... 792**

### **Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO - Demande de crédit de fonctionnement**

Rapport-Préavis N° 2021/38, du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Discussion ..... 792

**Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique**

Rapport-Préavis N° 2021/40, du 2 septembre 2021

Discussion ..... 797

**Rapport sur la gestion municipale pour 2020 et réponse de la Municipalité aux neuf observations de la Commission permanente de gestion, du 2 septembre 2021**

Rapport de la Commission permanente de gestion du 14 juillet 2021 ..... 799

Discussion ..... 799

**Interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : «Lex Netflix : quelles garanties pour l’audiovisuel lausannois ? »**

Développement ..... 801

Réponse de la Municipalité..... 803

Discussion ..... 807

**Interpellation urgente de Mme Maimouna Mavoraz et consorts : «Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ?»**

Développement ..... 813

Réponse de la Municipalité..... 815

Discussion ..... 817

**Interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : «Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ?»**

Développement ..... 820

Réponse de la Municipalité..... 823

Discussion ..... 826

## Ordre du jour

Voir *Bulletin du Conseil communal de Lausanne* de la séance du 7 décembre 2021.

### Première partie

**Membres absents excusés :** Mme Karine Beausire Ballif, Mme Aude Billard, Mme Isabelle Bonillo, M. Pierre Conscience, Mme Alice de Benoît, Mme Sarah Depallens, M. Johann Dupuis, Mme Alice Girardet, Mme Varuna Mossier, M. Mathias Paquier, Mme Graziella Schaller, Mme Sara Soto, Mme Manon Zecca

**Membres absents non excusés :** Mme Angélique Chatton, Mme Charlotte De La Baume, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Laura Manzoni, M. Antoine Piguet, Mme Maurane Vouga

Membres présents 81

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 6

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Ouverture de la séance

**Le président :** – Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mesdames et messieurs les conseillers communaux, chers collègues, nous avons le quorum. Je déclare officiellement ouverte cette dixième séance du Conseil communal.

Vous trouverez à votre emplacement un petit sachet pour marquer l'esprit de Noël, car Noël est un état d'esprit. Je vous prie donc d'accepter ce présent de la part du président, du Secrétariat du Conseil communal. J'associe également les personnes qui ont préparé ce sachet : Mme Pacheco et Mme Mayor. Elles l'ont fait avec attention à l'occasion de cette période de retrouvailles familiales. Question pratique : pour les cacahouètes, je vous prierais de ne pas les manger maintenant. L'équipe de nettoyage vous en sera reconnaissante.

Nous débutons par les questions orales. La particularité de ce jour : chaque groupe pourra poser une seule question. Nous passerons ensuite aux initiatives, pour lesquelles je n'ouvrirai pas la discussion, sauf si quelqu'un demande la parole expressément. Nous prendrons ensuite les rapports, avec les urgences municipales. Enfin, nous traiterons des interpellations urgentes.

Cet ordre du jour répond à la demande de la Municipalité d'assurer le traitement des préavis qui lui permettront de travailler en 2022. Il satisfait également les groupes, qui souhaitaient poser des questions orales.

En ce qui concerne le temps de parole, nous procéderons de la même manière que pour le budget de l'exercice 2022 : les chefs de groupe auront huit minutes, les conseillers auront quatre minutes par intervention, et la Municipalité aura dix minutes. J'en appelle à votre responsabilité, afin que tous les points puissent être traités et que chacun puisse user de la parole avec parcimonie. Si la bonne marche des travaux porte ses fruits, nous terminerons cette soirée autour de 22h30-22h45. C'est un vœu pieux.

Revenons dans le vif du sujet. En ce mardi 14 décembre, nous avons deux anniversaires. Le premier : c'est un conseiller profondément gentil, même s'il ne ménage pas ses prises de position. Un bon camarade, fidèle en amitié, en qui on peut avoir confiance. Il a le sens de la fête, pour l'avoir vécu avec lui. Il sait profiter de l'instant présent. Il est généreux, optimiste, tolérant. Bien qu'il se soit excusé pour ce soir, monsieur Johann Dupuis, nous vous souhaitons un bon anniversaire.

Le deuxième anniversaire : c'est un conseiller qui, selon mes renseignements, fait la différence entre ce qui est important ou non. Il n'agit jamais avant d'avoir pu analyser la situation. Il est déterminé. C'est une personne intègre, qui ne supporte pas de voir les autres se faire bernier. Il ne reste pas impuissant face aux injustices. Il a un grand intérêt pour l'humain et une capacité à prendre des responsabilités. Monsieur Samson Yemane, au nom du Conseil communal, je vous souhaite un excellent anniversaire.

## Questions orales

### Question

**M. Yvan Salzmann (Soc.) :** – Merci pour le petit présent. Merci aux personnes qui ont préparé ce petit sachet très joli. Nous pouvons applaudir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers Collègues, ma question est destinée à Mme la conseillère municipale Florence Germond. Elle porte sur la traversée piétonnière de la rue Saint-Pierre. Vous voyez de quoi il est question. Actuellement, la rue Saint-Pierre vit un statut de zone 30 à l'essai. Le passage piéton en face de l'ancien cinéma Atlantic – une pizzeria maintenant – a été supprimé.

Même si la zone à l'essai est limitée à 30 km/h, c'est encore trop rapide dans ce virage assez serré, surtout le soir. Les automobilistes freinent souvent au dernier moment et les piétons se sentent à raison sans sécurité.

Ma question est la suivante : pourquoi ne pas instaurer une zone 20 ? Ou alors, si ce n'est pas légalement possible, remettre le passage piéton comme cela a été fait plus bas dans la rue Benjamin-Constant ? Ou encore, pourquoi ne pas installer un ralentisseur de circulation de type « gendarme couché » ?

### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond (Soc.):** – La Municipalité travaille sur des stratégies d'apaisement des régimes de vitesse dans Lausanne, notamment pour des questions de bruit et de sécurité. Il s'agit d'un aménagement réalisé dans le cadre du Covid. Il a été aménagé plus rapidement que d'autres, avec moins de soins et d'échanges. Nous partageons vos constats. Cet espace mérite des adaptations. Nous allons réfléchir dans ce sens.

Aménager une zone 20 km/h ne nous semble pas adéquat, vu le contexte des régimes de circulation. Il y a des charges de trafic importantes. Pour l'instant, nous prévoyons une zone 30. C'est toujours un casse-tête. La législation fédérale n'autorise en principe pas de passage piéton en zone 30. Nous avons obtenu le maintien du passage piéton plus bas, car il y a une école et nous avons le droit, à ce titre, de mettre un passage piéton, mais il n'est pas possible d'envisager un passage piéton à cet endroit.

Nous travaillons à une solution qui permet de faire baisser la vitesse. Nous allons dans le sens de la pose d'un ralentisseur, plutôt que d'un gendarme couché. Il s'agit d'un travail de génie civil et les procédures sont plus longues ; elles ne se limitent pas à une simple

publication. Dans un premier temps, nous allons mettre une bande polyvalente au centre pour diminuer le caractère routier, ce qui constitue déjà une amélioration. Mais il nous faudra quelques mois pour respecter toutes les procédures et réaliser ce plateau, ce qui nous permettra de répondre aux nombreuses attentes.

#### Question

**Mme Anaïs Timofte (EàG):**– Cette question orale s’adresse à Mme Natacha Litzistorf. Au mois de septembre 2020, en dix jours, le collectif des jardins de Prélaz a récolté plus de 400 signatures pour une pétition demandant un réaménagement de la place devant la Coop, point central de rencontre et lieu de vie dans le quartier de Prélaz, ainsi que ledit toit de la Coop. Cette mobilisation concerne en particulier la construction d’une place de jeu.

En effet, deux petites places de jeu vétustes étaient précédemment situées à ces deux mêmes endroits. La présence temporaire de l’Akabane et sa fréquentation importante par les enfants et familles du quartier a achevé de démontrer le besoin urgent d’un aménagement de la place.

Après des allers-retours entre le collectif des habitants, la Ville de Lausanne et les quatre gérances responsables des terrains concernés (dont une gérance appartenant à la Ville de Lausanne), deux projets alternatifs de construction de place de jeu et de fitness urbain ont finalement été soumis à la consultation des habitants par la Ville de Lausanne au mois de juin.

Le collectif des habitants, ainsi que le Conseil des enfants du quartier a répondu à cette consultation le 25 juin en indiquant à la quasi-unanimité le soutien à l’un des deux projets et en formulant quelques propositions d’amélioration. Sans réponse encore à ce jour, une relance a été envoyée en septembre par le collectif.

A ce jour, les habitants sont donc dans l’attente d’une simple réponse et s’inquiètent des importants retards pris dans la construction de ces aménagements, alors que la population du quartier en a véritablement besoin, et ce depuis plusieurs années.

Nous posons donc la question suivante : la place de jeu et les aménagements soumis à consultation vont-ils finalement bel et bien être construits dans un avenir proche et, si c’est le cas, dans combien de temps ? La Municipalité est-elle en mesure de s’engager à assurer le suivi de ces aménagements auprès des habitants du quartier et à les tenir informés de l’avancement des travaux ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) :** – Je reviens sur quelques éléments en préambule, avant de répondre aux questions, pour préciser les termes que vous avez utilisés. Si j’interviens ce soir, c’est en tant que municipale en charge des gérances. Comme vous l’avez évoqué dans votre préambule, notre service de gérance s’occupe de l’une des quatre propriétés. C’est une clarification importante.

On a eu l’occasion à plusieurs reprises de parler de cette problématique des jardins de Prélaz et nous avons reconnu l’importance et l’urgence de mettre à jour ces installations, aussi dans le cadre du travail qui a été effectué sur le contrat de quartier, car ce dont on discute ce soir est lié initialement à ce projet.

Vous avez bien rappelé les dates et ce à quoi on s’était engagé en tant que gérance et municipalité lors du dernier débat. C’est bien de faire le suivi entre les propriétaires et les pétitionnaires. Suite à ces consultations pour construire le projet entre les propriétaires et les pétitionnaires, ainsi que ceux qui ont voulu participer à cette consultation, tout un travail a été effectué.

Il m'a été rapporté que, dès le départ, il n'était pas envisageable de commencer les travaux en hiver, mais que le début des travaux pouvait démarrer au printemps 2022. C'est une première réponse quant au planning.

Les partenaires propriétaires ont travaillé avec l'entreprise qui avait été choisie pour faire des aménagements.

Sur les travaux projetés, puisque vous avez évoqué les éléments fondamentaux de la construction du projet entre les propriétaires, les pétitionnaires locataires et habitants du quartier qui ont bien voulu travailler là-dessus, il y a ce que l'on rangera sous la placette du grand magasin qui est juste en face.

Là, l'idée est justement de démonter la place de jeu qui est effectivement désuète et peu appropriée pour l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices. Il y a aussi, sur le toit du magasin, l'idée de mettre un fitness urbain. Et il y a également le projet de travailler sur la protection du mur existant avec la pose de garde-corps, des interventions sur lesquelles on ira probablement un peu plus rapidement.

L'affaire est en cours. Je vois que les pétitionnaires, les habitants, sont soucieux de voir comment ça avance puisqu'ils ont contacté la presse puis vous ont approchée pour nous demander des nouvelles. La prochaine fois, ils peuvent m'envoyer un mail, ça nous évitera une question orale, mais c'est bien que l'on ait pu le faire ce soir.

#### Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Ma question s'adresse à la municipale Florence Germond. Je remercie M. Frédéric Tétaz de projeter les photos.

Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, des ordures s'accumulent dans la rue du Marché. Les habitants ont été patients, car il y a des travaux depuis plusieurs mois. Mais désormais, la rue est accessible aux camions et les ordures continuent à s'accumuler. Ça a un impact sanitaire et environnemental, je n'ai pas besoin de le rappeler à la majorité de ce Conseil. Dans quelle mesure et dans quel délai la Municipalité va-t-elle mettre quelque chose en place pour assurer l'évacuation de ces ordures ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Merci pour votre question. Comme vous l'évoquiez, la rue est en travaux et cela fait plusieurs années que nous travaillons à la requalification de cet espace public. Ce printemps, je me réjouis de pouvoir tout vraisemblablement inaugurer un magnifique espace. En l'état actuel, il doit encore être finalisé.

Pour revenir à la question, je passe régulièrement à cet endroit et je vois tout à fait ce que Mme Maillard évoque. Il convient de distinguer entre deux situations, qui sont bien différentes.

Premièrement, une série de containers a été posée de manière échelonnée au pied du marronnier. Il s'agissait d'une situation transitoire liée au chantier, qui rendait la présence de ces containers nécessaire durant quelques semaines.

Quant à la photo que vous montrez, qui est en effet peu admissible, il s'agit d'une situation particulière. Vous l'avez noté, il y a eu de fortes chutes de neige vendredi passé, pendant toute la journée. Il a été jugé trop dangereux de faire entrer les bennes à ordures dans les zones piétonnes pour venir ramasser les ordures pendant les chutes de neige vendredi matin.

Nous avons alors organisé une collecte spéciale de déchets le samedi matin pour ramasser toutes les ordures qui n'avaient pas pu être collectées le vendredi dans les zones piétonnes.

Cette zone a malheureusement été oubliée. Normalement, les ordures ont été ramassées ce matin. Je vérifierai.

#### Question

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Les Etats-Unis, l’Australie et l’Angleterre et le Canada ont récemment annoncé qu’ils n’enverraient pas de représentant·e·s politiques et diplomatiques lors des Jeux olympiques de Pékin 2022. Ce geste, principalement symbolique, mais néanmoins courageux, vise à protester contre les violations croissantes des droits humains qui se déroulent actuellement en Chine, envers le peuple ouïghour et dans les régions du Tibet et Hong Kong.

Plus le nombre d’Etats à s’opposer à ces jeux est grand, plus la pression sur le gouvernement chinois sera grande, laissant espérer un potentiel fléchissement de la politique autoritaire chinoise. La Ville de Lausanne accueillant sur son territoire le CIO, la symbolique serait d’autant plus forte de ne pas envoyer de représentant·e·s politiques sur place.

Ma question est donc la suivante : La Municipalité peut-elle nous indiquer si elle a décidé, à l’instar d’autres pays et villes, de ne pas participer aux JO de Pékin et si elle a prévu de faire une communication à ce sujet ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Quelques éléments de rappel : la Municipalité de Lausanne est invitée à tous les Jeux olympiques par le CIO. Nous avons deux invitations : pour le syndic et pour la municipale en charge des sports. Nous ne nous sommes pas rendus à Tokyo.

D’habitude, nous nous rendons pour deux raisons principales : pour honorer l’invitation du CIO, honorer notre statut de capitale olympique et nous organisons à chaque fois une réception destinée à la famille olympique et internationale sportive. Il se trouve que cette réception ne pouvait pas avoir lieu à Tokyo pour des raisons sanitaires évidentes. Le DFAE avait décidé de ne pas installer de maison suisse à Tokyo.

Nous profitons aussi des JO pour renforcer et asseoir les collaborations diverses avec les différentes villes membres du réseau olympique, que la Ville de Lausanne préside. Là encore, à Tokyo, l’essentiel des villes était absent. Ça n’avait donc pas de sens que Lausanne s’y rende. Nous n’avons pas d’autre rôle à y jouer que d’assister à des compétitions. Nous avons donc renoncé à nous y rendre.

Sur le plan sanitaire, la situation sera encore plus compliquée à Pékin qu’à Tokyo. C’est extrêmement compliqué de se rendre actuellement en Chine, raison pour laquelle la Municipalité ne se rendra pas à Pékin. Nous n’enverrons donc pas de délégation et de représentation aux jeux de Pékin.

Néanmoins, il ne s’agit pas d’un boycott. Je le dis ici assez clairement, je vous invite à observer avec une certaine parcimonie le boycott lancé aujourd’hui par les Américains. Très honnêtement, si aujourd’hui les Etats-Unis se soucient des conditions des droits humains en Chine, il y a certainement plus pertinent et plus courageux que boycotter une cérémonie d’ouverture tout en envoyant des athlètes. C’est une manière de se donner bonne conscience. Je pense que la guerre économique que se livrent Washington et Pékin a pesé plus lourd que la situation des droits humains.

La situation des droits humains est sérieuse en Chine et les Etats dans le monde doivent s’en préoccuper, tout comme les Villes. Mais il faut rappeler que la diplomatie, si elle a une vertu, c’est d’abord de maintenir un dialogue avec celles et ceux avec qui on n’est pas d’accord. Dans l’Histoire, les boycotts ont servi surtout à affaiblir les peuples et à aggraver les problèmes.

De toute façon, la Ville n'envoie ni athlètes ni délégation diplomatique à Pékin. Je vois mal dans quelle mesure on pourrait boycotter quoi que ce soit. Mais je vous invite à observer cette question avec un peu de hauteur, en vous rappelant qu'en termes de respect des droits humains, les Etats-Unis ne sont pas non plus un modèle, et il faut se garder des leçons de morale un peu facile dans ce débat.

#### Question

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Ma question s'adresse à Mme Germond ou Mme Moeschler. La Municipalité a été interpellée par une citoyenne qui s'inquiétait de l'annonce de l'installation d'horodateurs dans le stationnement du centre sportif, soit de la fin de la gratuité du stationnement sur ce parking. Elle suggérait que les entraîneurs et autres bénévoles d'associations sportives puissent disposer d'un macaron afin de continuer de stationner gratuitement. Les sommes pouvant aller jusqu'à 40 francs par mois.

La Municipalité a répondu qu'elle estimait qu'il n'y avait pas lieu d'introduire ce type de macaron. Et que « dans cette perspective, nous examinons chaque cas en détail. Ce n'est que lorsque les conditions de stationnement sont objectivement pénalisantes pour les entraîneurs bénévoles que nous recherchons une solution ».

La Municipalité pourrait-elle nous expliquer quelles sont ses conditions ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond (Soc.) :** – La Municipalité a pour politique de favoriser le report modal. La Municipalité a validé un plan climat il y a quelques mois. A ce titre, elle prend toutes les mesures nécessaires pour favoriser le report modal. Il est vrai que, petit à petit, nous essayons, par l'introduction de tarification des places de parking, à inciter la population à opter pour les mobilités durables, les transports publics et la mobilité active.

A ce titre-là, les abords des terrains de sport sont passés en stationnement payant. A quelques exceptions près, la Municipalité a décidé que tout le monde devrait payer ce stationnement. Concernant précisément les conditions de détail d'octroi de parcage, je ne les ai pas sous la main. Mais l'esprit général est de favoriser le report modal.

---

#### **Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable »**

##### Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

##### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M. Roland Philippoz et consorts « Pour une Bourdonnette intégrée à la ville et dans laquelle il fait bon vivre »**

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants »**

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Lausanne la sportive néglige la natation »**

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de Mme Anouck Saugy et consorts « Faisons PETer les poubelles ! »**

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois »**

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences »**

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes »**

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique**

Préavis N° 2021/41 du 16 septembre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice, Commission des finances :** – Je n'ai aucune modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice, Commission des finances :** – Le crédit-cadre informatique est proposé à l'approbation du Conseil. Son but est d'optimiser la gestion opérationnelle du projet. Il est rare que les projets développés puissent être menés entre le 1er janvier et le 31 décembre.

La durée moyenne de mise en œuvre est entre dix-huit et vingt-quatre mois. Ce crédit-cadre a pour but une centralisation des budgets des différents services. Il fixe ensuite des priorités pour les budgets autorisés dans les différents acteurs. Pour 2022, les fonds permettront de développer des projets liés à l'administration. Le système informatique doit être modernisé

et développé de façon à pouvoir répondre aux besoins des utilisateurs en matière de cyberadministration et aux enjeux grandissants de la digitalisation.

Les attaques informatiques subies dans d'autres communes du canton posent la question de la sécurité. A ce titre, un programme de lutte contre l'obsolescence des systèmes d'information va être prochainement présenté, voté par votre conseil.

Le renforcement des normes et procédures de sécurité des données et la mise en œuvre d'une stratégie de digitalisation devraient figurer parmi les priorités de la prochaine législature. Nous soutiendrons le préavis présenté ce soir et les prochaines étapes menant vers une digitalisation.

La discussion est close.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice, Commission des finances :** – Les trois propositions ont été votées à l'unanimité.

**Le Conseil, par 75 oui, 0 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/41 de la Municipalité, du 16 septembre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 900'000.- pour couvrir le financement des projets informatiques pour l'exercice 2022 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service d'organisation et informatique, rubrique n° 4910.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4910.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

---

#### **Autorisation d'achats pour l'exercice 2022**

Préavis N° 2021/49 du 14 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur, Commission des finances :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Caroline Devallonne Dinbali (Soc.) :** – Je prends la parole au nom d'Aude Billard. Les autorisations d'achat que l'on soumet cette année sont en lien avec les besoins de renouveler le matériel et les licences de matériel informatique. Avoir des ordinateurs et licences à jour est crucial pour le bon fonctionnement des services de la Ville et est en lien avec la volonté de la Ville de numériser les services. Cette numérisation a pour bénéfice de simplifier les démarches administratives des habitants, concernant les inscriptions en tous

genres. Nous soulignons aussi que ces investissements viennent soutenir les efforts de la Ville pour rendre le télétravail possible pour un plus grand nombre de collaborateurs en leur fournissant des ordinateurs portables.

Finalement, nous rappellerons que ces investissements sont 10% moins onéreux que ceux de l'année précédente. Et traduisent les efforts de la Ville de travailler avec des coûts maîtrisés.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Le groupe UDC s'abstiendra. Nous ne contestons pas les besoins de la Ville en termes d'achat, mais les chiffres présentés ne correspondent pas à la réalité. Les prix présentés pour les véhicules sont ceux des véhicules thermiques qui ne sont pas les véhicules qui sont achetés.

La Ville va acheter des véhicules électriques. Il y a un surcoût d'environ 1 million qui n'est pas reporté dans ce préavis. Mesdames et messieurs, le coût total n'est pas de 7,927 millions, mais de 9 millions. Nous allons nous abstenir, car nous considérons que ce préavis n'est pas correct.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Pour répondre à l'interrogation de M. Moscheni, en effet, nous allons acheter des véhicules électriques et ce surcoût sera financé par le préavis consacré à l'électrification du parc de véhicules de la Ville, que vous avez déjà adopté. Vous avez déjà pris cette décision. Nous régulariserons ces montants par la suite. Nous avons déjà les autorisations de dépenses.

La discussion est close.

**M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur, Commission des finances :** – C'est à l'unanimité que la commission a accepté ce rapport.

**Le Conseil, par 72 oui, 0 non et 6 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/49 de la Municipalité, du 14 octobre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2022, un crédit de CHF 7'927'000.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

---

#### **Crédits supplémentaires pour 2021 (2<sup>e</sup> série)**

Préavis N° 2021/50 du 28 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur, Commission des finances :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur, Commission des finances :** – La commission des finances s'est prononcée positivement à l'unique conclusion de ce rapport-préavis, par 12 oui et 1 abstention.

**Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/50 de la Municipalité, du 28 octobre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2021 sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>6'078'200.00</u>	<u>-2'007'200.00</u>	<u>4'071'000.00</u>
		<i>Recettes</i>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 28 du préavis)	<u>1'087'000.00</u>	<u>-1'026'400.00</u>	<u>60'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires (détail en page 30 du préavis)	<u>30'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>30'000.00</u>

## Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel

Préavis N° 2021/44 du 30 septembre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante, Commission des finances :** – M. Paquier est absent ce soir, mais il n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante, Commission des finances :** – Les cinq conclusions ont été acceptées à l'unanimité par les membres de la commission des finances.

**Le Conseil, par 76 oui, 0 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/44 de la Municipalité, du 30 septembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'488'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines ainsi qu'à la mise en œuvre du plan canopée pour l'exercice 2022 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 513'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la recette issue du financement conventionné avec la Compagnie du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher S.A. pour le réaménagement du parc de la Brouette.

---

#### **Crédits-cadres annuels 2022**

**Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic**

**Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux**

**Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels**

**Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires**

**Entretien de surfaces privées communales**

Préavis N° 2021/52 du 28 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Daniel Dubas (Les Verts), président rapporteur, Commission des finances :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Daniel Dubas (Les Verts), président rapporteur, Commission des finances :** – La Commission des finances a accepté les quatre conclusions en bloc et avec une abstention.

**Le Conseil, par 75 oui, 0 non et 0 abstention, approuve les conclusions de la commission.**

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/52 de la Municipalité, du 28 octobre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 25'548'000.- pour l'entretien constructif et l'adaptation de la voirie, le renouvellement et l'extension du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour l'entretien de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des finances et de la mobilité, de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, de la Direction de la sécurité et de l'économie et de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

---

## Autorisation générale de plaider 2021-2026

Préavis N° 2021/46 du 7 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Daniel Dubas (Les Verts), président rapporteur, Commission des finances :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – C'est un sujet important et complexe. Finalement, le Conseil communal, à travers ce préavis, donne droit à la Municipalité de pouvoir plaider au nom du Conseil communal. Or, nous n'avons aucune information quant aux sujets qui sont défendus au Conseil communal par la Municipalité.

Nous aimerions déposer un amendement,<sup>1</sup> qui est en cours, pour que le Conseil communal puisse avoir une liste anonyme des procédures qui sont en cours et qui ont été menées en son nom par la Municipalité.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – En effet, l'autorisation générale de plaider est normalement une formalité qui passe comme une lettre à la poste. Mais nous avons remarqué que des affaires sortent dans la presse, alors que le Conseil n'en avait aucune connaissance.

---

<sup>1</sup> NDLR : L'amendement n'a finalement pas été déposé à la tribune.

Des commissaires ont eu la bonne idée en Commission des finances de déposer un amendement visant à ce que la Municipalité doive déposer la liste de toutes les procédures civiles, administratives, pénales et arbitrales en cours. Je souhaite déposer donc un amendement en ce sens. Peut-être que M. Moscheni se joindra à mon amendement, plutôt que d'en rajouter un lui-même.

#### Amendement

La Municipalité est tenue de fournir chaque année à la Commission de gestion la liste de toutes les procédures civiles, administratives, pénales et/ou arbitrales en cours dans lesquelles la Ville est partie.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je suis étonné par cet amendement. Ce n'est pas la première fois que vous déposez un amendement pour mettre en avant les manquements de votre Commission de gestion. J'aimerais vous rappeler que la commission a des pouvoirs d'analyse étendus sur tout ce qu'il s'est passé l'année précédente. Si vous souhaitez avoir accès à des procédures extrajudiciaires auxquelles vous n'aurez pas accès avec cette disposition-là, s'agissant de la convention signée avec les collaboratrices et collaborateurs, vous pouvez bien sûr y avoir accès. Vous avez un pouvoir étendu de contrôle avec la commission.

J'ai de la peine à comprendre ces amendements qui viennent demander des choses qui sont dans vos attributions, prévues par la loi aux commissions de contrôle, en l'occurrence la Commission de gestion. Ce serait absurde qu'on vous fournisse une liste complète de l'ensemble des procédures, dont beaucoup ne vous intéressent pas et sont de peu d'intérêt, sur lesquelles nous ne pouvons rien vous dire, car on ne peut rien vous dire sur les procédures ouvertes.

Par contre, vous avez, dans le cadre de la Commission de gestion, la possibilité de demander ce qu'il en est pour les procédures classées l'année précédente. C'est un bon outil de contrôle de la part du Conseil communal, qui respecte les règles de confidentialité lorsqu'elles doivent être respectées, mais qui, en même temps, permet à ces commissions d'avoir accès assez largement à des données importantes.

Dès lors, je vous invite à refuser cet amendement, car il m'apparaît faire doublon, ou en tout cas mettre en avant le fait que la Commission de gestion, si elle le souhaitait, peut en faire plus en matière de contrôle.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Monsieur le syndic, mais je ne vous comprends pas non plus. On vous donne la possibilité de préparer ce que la Commission de gestion va vous demander. Je vous donne un exemple : chaque année, la Commission de gestion demande les chiffres sur les employés communaux et, chaque année, c'est un sacerdoce pour obtenir ces chiffres.

On vous propose de vous prévenir à l'avance de ce qu'on va demander, car, chaque année, c'est le branle-bas de combat pour obtenir les informations au bon moment. Par conséquent, si la commission peut avoir les informations à l'avance, ça permet de préparer les visites au mieux et de faire un travail beaucoup plus efficace. C'est pour cela que je vous encourage à nouveau à accepter cet amendement.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – C'est vrai que la commission voit les services quelques heures seulement, mais les commissions ont des pouvoirs de contrôle étendus. Je ne veux pas que vous en fassiez un usage absolu, ce n'est pas forcément dans mon intérêt, mais vous avez cette possibilité-là, garantie par la loi.

Je pense que les commissions de gestion ont effectivement une responsabilité importante dans le contrôle des affaires. Pourquoi c'est une affaire de la Commission de gestion et pas

du Conseil communal ? Parce que, pour certaines, il y a des questions de confidentialité, on ne pourra pas vous renseigner de manière complète. Cette information-là ne vous sera pas forcément très utile.

Ce que vous souhaiteriez avoir, ce sont des informations plus détaillées. Et ces informations plus détaillées, elles relèvent parfois de la confidentialité. Pas du secret absolu, de règles de confidentialité, ne serait-ce que, parfois, dans la préservation des intérêts de la Commune ou d'intérêts de tiers.

On ne pourra donc pas vous donner des informations générales, mais les commissions ont la possibilité de porter un regard de jugement sur la manière dont la Municipalité accomplit son travail de gestion dans les affaires de la Ville.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Une fois n'est pas coutume, le groupe Ensemble à Gauche soutient l'amendement proposé par le PLR. Nous estimons que, comme il a été soulevé, la Commission de gestion a ce rôle de contrôle. Dès lors, nous ne comprenons pas pourquoi il ne serait pas utile de faciliter à la commission son travail, en fournissant cette liste. Afin de pouvoir nous préparer avec un peu d'avance. In fine, ça revient à la même chose.

D'autant plus, et à nouveau, une fois n'est pas coutume, comme l'a soulevé un de nos collègues UDC lors de la séance du 7 décembre, il me semble que les délais dans lesquels travaillent les commissions sont souvent très courts et avoir des informations préparées en amont, ce serait essentiel à notre travail.

Comme cela a été soulevé, dans beaucoup de ces affaires, il y a des enjeux de confidentialité, mais en tant que commissaires, nous sommes tenus à respecter ces règles, donc il n'y a aucun problème à nous donner ces informations. Tout ce que l'on demande, c'est que les services de la Municipalité qui ont ces informations prêtes et peuvent facilement nous les fournir le fassent plutôt que l'on investisse de nombreuses heures pour les obtenir.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Une fois n'est pas coutume, je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit ma préopinante. Il y a une telle différence de moyens entre la Municipalité et le Conseil communal que ce genre d'aide est le bienvenu.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Nous allons donc soutenir l'amendement du PLR avec l'idée, qui n'est pas écrite explicitement, que ces informations pourraient être anonymisées.

Les propos du syndic me semblent très importants et je voudrais souligner que, dans le cadre d'une autre activité qui est celle du CFL, nous avons vu un changement dans la pratique de la Municipalité qui va dans le sens de plus de transparence. J'invite chaque groupe à lire la liste des rapports faits par le CFL. Je crois que ça va dans le sens de plus de transparence.

Je crois que c'est quelque chose qui est en route et qui a changé dernièrement dans le cadre de la relation entre le Conseil communal et la Municipalité. Mais comme le dit M. le syndic, il faut effectivement demander les informations pour les obtenir.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Je trouve la préoccupation légitime, mais quand je regarde la Loi cantonale sur les communes, je pense à l'article 93e, il est indiqué que la Municipalité est tenue de fournir à la Commission de gestion toutes les informations nécessaires.

L'amendement me paraît superfétatoire. Il suffit à la commission d'invoquer cet article pour obtenir ces renseignements. Il me semble que cette loi donne déjà ce droit à la Commission de gestion. Il me semble que, pour des questions de confidentialité et de préservation des intérêts de toutes les parties concernées, ce sont effectivement des pans qui doivent être

traités dans le cadre de la Commission de gestion. Je ne vois donc pas ce que cet amendement apporterait, il suffit de se référer à la loi.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – On va traiter justement bientôt dudit rapport de gestion. Ça fait quatre ans que je suis là, mais je viens d’entrer dans la Commission de gestion. On va passer plus de temps à discuter de cet amendement qu’à traiter dudit rapport de gestion. J’espère que tous nos collègues ont pris le temps de le lire, car on a beaucoup de collègues qui ont fait le boulot au sein des différents dicastères.

On est un peu sur quelque chose de ridicule et je soutiens les propos de notre collègue Morin, qui en étant mille fois plus juriste que moi a bien appuyé sur les propos du syndic. On peut peut-être passer au vote, pour avoir plus de temps sur le rapport de gestion.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je dis que le but de l’amendement, c’est qu’on n’ait pas besoin de poser la question chaque année. D’autres informations sont demandées chaque année. J’estime qu’il n’est pas inutile de s’assurer que cette information lui arrive et que la Municipalité soit tenue de le faire.

Je rappelle aussi que c’est le Conseil communal qui donne à la Municipalité une autorisation de plaider. La Municipalité devrait venir nous demander l’autorisation à chaque fois qu’elle voudrait plaider. On lui fait une fleur en lui donnant l’autorisation générale de plaider en notre nom. J’estime qu’elle peut accorder à une commission la liste des procédures dans lesquelles elle plaide au nom de la Ville.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Si on discute si longtemps de cette question, c’est peut-être parce que ce n’est pas superfétatoire de ne pas se contenter de la Loi sur les communes. Visiblement, la Municipalité est contrariée par cet amendement, sinon elle n’aurait pas répondu. Si elle est contrariée par cet amendement, je pense que c’est une excellente raison pour le voter, afin qu’elle fasse ce qu’elle doit faire, sans qu’on le lui demande chaque fois.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Je déclare mes intérêts : je suis président de la Commission de gestion. Je rejoins M. Panchard : j’espère que nous passerons plus de temps à étudier le rapport de gestion que cet amendement. Le groupe socialiste est partagé, avec une préférence pour le non.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Vous avez dit que le fait que la Municipalité soit contrariée était une bonne raison de voter cet amendement. Vous êtes donc plus souvent d’accord avec l’UDC et le PLR que ce que je pensais.

L’amendement n’a pas forcément sa place. Nous vous fournirons tous les documents demandés. Il n’y a pas besoin de le préciser dans un préavis. C’est la compétence de la Commission de gestion. Si un document synthétique est transmis à la Commission de gestion, il faudra veiller à ce qu’il soit très général. Les commissaires pourront ensuite avoir des informations plus complètes sur certains dossiers, en tout cas sur les affaires terminées. Nous-mêmes avons peu d’informations sur les affaires en cours. Vous vous faites des illusions sur ce qui va advenir.

Je pense que ces questions de forme, ce sont des questions qui relèvent de la Commission de gestion. Ses intérêts peuvent varier d’une année à l’autre. Ce préavis porte sur une question différente, soit une compétence de plaider.

La discussion est close.

**L’amendement Henri Klunge est accepté par 38 oui, 35 non et 5 abstentions.**

**M. Daniel Dubas (Les Verts), président rapporteur, Commission des finances :** – La Commission des finances a accepté l'unique conclusion, sans l'amendement, qu'elle avait refusé, par 13 oui, 1 non et 0 abstention.

**Le Conseil, par 78 oui, 0 non et 0 abstention, approuve les conclusions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/46 de la Municipalité, du 7 octobre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales.
2. que la Municipalité fournit chaque année à la Commission de gestion la liste de toutes les procédures civiles, administratives, pénales et/ou arbitrales en cours dans lesquelles la Ville est partie.

---

#### **Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal**

Préavis N° 2021/47 du 7 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Daniel Dubas (Les Verts), président rapporteur, Commission des finances :** – Il n'y a pas eu de débat général au sein de la commission. La Commission des finances a donc accepté les deux conclusions en bloc par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le Conseil, par 70 oui, 0 non et 5 abstentions, approuve les conclusions de la commission**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/47 de la Municipalité, du 7 octobre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accorder à la Municipalité, jusqu'au terme de la législature 2021-2026, l'autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, ainsi que de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, dans les limites prévues par la loi sur les communes à son article 4, chiffre 6bis et l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal de Lausanne ;
2. de limiter l'autorisation mentionnée au chiffre 1 ci-dessus de la manière suivante :

- pour les associations, aux cas où la cotisation annuelle n’excède pas CHF 25'000.- ;
- pour les fondations, à ceux où la participation au capital de dotation ne dépasse pas CHF 25'000.- ;
- pour les sociétés commerciales, à l’acquisition de parts pour un montant de CHF 50'000.- au plus.

## **Etablissement d’une zone réservée communale selon l’article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot »**

Préavis N° 2021/37 du 1<sup>er</sup> juillet 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts), rapportrice :** – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

**Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) :** – La campagne de Rovéréaz est la dernière campagne de la ville de Lausanne. Il est prévu d’y construire un lotissement composé de 18 appartements de luxe, sur une surface de 6000 m<sup>2</sup>. Cette campagne est intensément fréquentée par la population lausannoise, qui peut s’y rendre à pied ou en transports publics.

Il s’agit d’un site exceptionnel qui figure à l’ISOS depuis 2015 qui le décrit ainsi : domaine agricole, pré et champs recouvrant un plateau. Espace ouvert structuré par des bosquets remarquables. Valeur du lieu renforcée par la proximité d’un tissu urbain de petit gabarit et par un important cadre forestier, masquant le développement plus important au nord.

La visite des lieux montre que le périmètre du site constructible se situe dans le prolongement naturel de la zone agricole de la campagne. Il fait donc partie intégrante de la campagne. Et forme une unité paysagère de grande valeur, composée de clairières, de prairies, bordée de forêt, abritant des microstructures et abritant de vieux arbres. Le caractère exceptionnel du site au panorama impressionnant sur le Léman, c’est une vue unique à Lausanne par son ampleur. A cela s’ajoutent la qualité esthétique et l’harmonie du paysage environnant agricole intact.

C’est justement sur ce promontoire que se développerait le projet immobilier. Un tel dégagement sur le lac peut être considéré comme unique, même à l’échelon suisse. Il est précieux, irremplaçable et d’un intérêt public majeur pour la Ville de Lausanne. Ce panorama doit donc être préservé intact pour les générations à venir.

La desserte d’un tel endroit isolé pose aussi problème du point de vue de la circulation automobile, le secteur étant dépourvu d’accès en transports publics suffisants. C’est d’ailleurs un motif qui a été largement repris dans les oppositions des voisins.

Toute cette campagne est parcourue, visitée par la population qui s’y promène en grand nombre. La densification intense de Lausanne en cours nécessite en compensation le maintien des derniers grands espaces verts de la ville, où la population peut aller se détendre et se promener. En ce sens, cette campagne représente un des derniers lieux verts de la Ville. Elle acquiert de ce fait une importance stratégique. De surcroît, dans un contexte en forte augmentation de la population. Ce poumon végétal offre aussi en été une oasis de fraîcheur à la population en conformité avec le plan climat. Les Lausannois sont attachés à ces sites.

Les Verts ont voulu relayer cette attente et ont soutenu cette pétition déposée en 2020 et soutenue en masse.

La zone réservée est une mesure limitée dans le temps, d'une durée de cinq ans, qui peut être prolongée de trois ans. Elle vise à préserver les terrains libres de construction jusqu'à ce qu'ils puissent être attribués à une zone non constructible de manière définitive, soit par un plan d'affectation particulier ou communal. Elle a pour but de préserver de l'urbanisation du site au caractère exceptionnel, présentant un intérêt majeur du point de vue du paysage, de la diversité et du recensement de la population.

Le propriétaire de la parcelle en zone de construction a renouvelé sa demande de permis, qui a été refusée par la Municipalité. Un recours est actuellement pendant contre ce refus. Les Verts soutiennent la Municipalité dans ce refus de permis de construire. Il est important et urgent d'adopter cette zone réservée pour préserver un site naturel et paysager d'exception inscrit à l'ISOS.

Certains déplorent que ce secteur soit une propriété privée et donc non accessible au public, contrairement à la partie haute du parc. Bien que cela soit une situation insatisfaisante pour l'heure, cela ne suffit pas à ce que cette situation de propriété privée soit appelée à perdurer. Nous avons le devoir de préserver cette zone pour la population lausannoise, pour ceux qui viendront après nous. Et nous vous invitons à adopter cette zone préservée et à accepter les conclusions de ce préavis.

**Mme Angèle Flora Mendy (Soc.)** : – Ma collègue étant absente, je vais lire son intervention, au nom du Parti socialiste. Ce préavis concerne deux zones situées dans le parc aux abords du château Falloz. Cette mesure limitée dans le temps permet de rendre inconstructibles les terrains visés sur une période limitée.

Le but de cette mesure réside dans la préservation des sites qui présentent un intérêt marqué au niveau de la biodiversité. Des procédures juridiques ouvertes par les propriétaires des zones sont en cours. Les conséquences juridiques, mais surtout financières sont donc encore incertaines.

Cette procédure est conforme aux différents cadres légaux et le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Il s'inscrit aussi dans les objectifs du plan climat qui s'assure de la préservation du milieu urbain. Pour cette raison, le groupe socialiste votera en faveur de ce préavis.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Je m'étonne de la composition de la commission qui a traité de ce préavis. On vient d'entendre l'intervention des Verts, qui ont annoncé accepter ce préavis. Les Verts étaient représentés dans les commissions par Mme Feryel Kilani, qui a siégé et voté les conclusions de ce préavis. Pourtant, des conclusions désapprouvaient la réponse aux oppositions faites lors de l'enquête publique.

Une des oppositions a été faite par quelqu'un représenté par Maître Benoît Bouvet, éminent avocat qui compte parmi ses collaboratrices Mme Kilani. Je m'étonne que cette dernière ne se soit pas récuser, compte tenu du conflit d'intérêts. Même si sa récusation n'aurait pas changé le vote de la commission, nous sommes ce soir face à une décision à la fois politique mais aussi administrative, qui va, par la force des choses, changer la situation de certaines personnes. La nécessité de se récuser dans ces cas-là est donc extrêmement importante, en particulier dans le cas d'un conflit d'intérêts. Je demande donc le vote nominal pour ce sujet.

**La demande de vote à l'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – C’est vrai que c’est un dossier assez particulier. On avait en son temps octroyé des droits à bâtir pour la construction de ces trois immeubles qui se fondaient très bien dans le terrain. Tout d’un coup, il a fallu une intervention politique du groupe des Verts pour que tout soit remis en question.

Je trouve le procédé déloyal par rapport au propriétaire, par rapport aux promesses qui avaient été faites à ce propriétaire. Le projet, je l’ai vu. Il s’intégrait très bien dans la parcelle où il était prévu. Il faut souligner aussi qu’à Rovéréaz, il y a des centaines de mètres carrés en pâturages végétaux. Ce n’est pas l’exemple idéal pour dire que l’on est en train de gaspiller de la surface. Ce qui m’étonne encore, c’est que le Bureau a nommé une commission qui tout d’un coup a été priée d’aller aux champignons, d’aller voir ailleurs. Il y avait des commissaires nommés par le Bureau, mais cette commission a été annulée.

Ce que je sais, c’est que la Municipalité a fait des promesses à un propriétaire, son projet était réglementaire. J’insiste encore. Je trouve que ça devient une sale habitude à Lausanne. Tout d’un coup, on commence à chercher des poux à un propriétaire pour qu’il ne construise pas son bien foncier.

Maintenant, on est au château Fallot. On refuse. On n’a même pas évalué la possibilité pour l’accès automobile. J’ai bien entendu la locutrice précédente. Elle disait que ça allait encore engorger la forêt, mais elle est déjà pas mal engorgée. On n’a même pas étudié la possibilité de faire partir les voitures du côté des côtes de Montmoiret. Je pense que ce n’est pas un argument de refus du permis de construire. J’estime que ce projet méritait sa place au château Fallot. Il ne faut pas croire que tous ceux qui avaient acheté là-bas sont des sauvages qui auraient massacré la plaine. A un moment, il faut que la Municipalité fasse preuve de loyauté.

Je ne vais pas faire tourner mon disque rayé sur la LAT. Si on n’a pas envie de densifier la ville parce qu’il y a trop de parcelles à sauver, redonnez des droits à bâtir dans la zone des Râpes.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Le Groupe PLR salue la volonté de la Ville de préserver un site naturel et paysager d’exception, inscrit à l’inventaire des sites construits d’importance nationale (ISOS) avec les buts de protection maximaux. Toutefois, pour plusieurs raisons, le groupe PLR refusera le préavis présenté ce soir :

La première : le risque juridique. L’art. 49 LATC prévoit qu’une zone réservée doit être adoptée dans les douze mois suivant le refus du permis de construire. Le délai des douze mois est aujourd’hui dépassé. La Ville a trop tardé et le risque juridique y relatif est par conséquent important !

La seconde : le risque financier. La Municipalité a eu à plusieurs reprises par le passé l’occasion d’exprimer ses intentions concernant le secteur « Château Fallot » et avait, jusqu’à récemment, toujours annoncé refuser la mise en place d’une zone réservée communale sur ce site. Refus qui a entraîné des investissements importants pour les désormais deux propriétaires des parcelles concernées, propriétaires qui se retrouvent aujourd’hui, si nous acceptons ce préavis, avec des terrains qui ne valent plus rien, propriétaires que la Ville de Lausanne devra indemniser.

Les risques sont à ce jour trop importants, notamment sur le plan juridique et le plan financier, avec un montant d’indemnisation qui reste aujourd’hui inconnu, raisons pour lesquelles le groupe PLR refusera le préavis proposé ce soir. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Je vais être brève. Nous soutenons et saluons la démarche entreprise et donc la protection de cette zone. Ce n'est pas la première fois que nous discutons dans ce Conseil de la nécessité de préserver des espaces verts connectés.

Même si ce sont des espaces privés qui ne seront pas accessibles au public et même si les projets de construction en tant que tels n'empiétaient pas sur la forêt, d'un point de vue de préservation de la biodiversité, il est important d'avoir des espaces verts connectés de grande ampleur.

Il est donc important d'avoir ce genre de zone réservée comme dans un tel endroit. Nous saluons donc cette démarche et la soutenons.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – L'UDC est partagée quant au sort réservé à ce préavis. Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur l'aspect environnemental et patrimonial exposé dans le détail par notre collègue Sangra, si ce n'est que force est de constater qu'il n'y a plus grand-chose à Lausanne qui ne figure pas à l'inventaire ISOS.

On peut observer aussi que ce dossier a passablement évolué. On est passé d'une demande de permis de construire à un projet de zone réservée, au sens de la LATC. Il se pose des questions quant aux droits des propriétaires et de loyauté envers les investisseurs privés.

Toutefois, notre groupe est sensible à la préservation des grands espaces verts proches de la ville. Le projet immobilier est décalé par rapport au bâti existant et sa réalisation obstruera la vue de manière définitive. Il est donc difficile de parler d'un projet de qualité dans ce cas-là. Notre parti a toujours été attaché à la préservation du patrimoine et de la qualité de vie de la population générale. On relèvera l'incohérence des formations politiques qui déplorent ce bétonnage et ce mitage du territoire, mais jamais ne remettent en question l'accroissement, semble-t-il infini, de la population de notre pays en vertu du dogme des frontières ouvertes. Notre parti acceptera ce préavis.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Un petit mot pour la remarque de M. Gaudard, parfaitement justifiée, sur la nomination d'une commission. Le dossier a bien été examiné par une commission. On l'a transmis à une autre commission pour des raisons de délai. Je remercie le Bureau d'avoir accepté cette procédure. On a compris, c'est la dernière fois que l'on procédera ainsi. On ne le fera plus. Néanmoins on l'a fait pour des questions de délai. Effectivement, on avait d'abord nommé une autre commission pour procéder à l'examen de ce préavis.

Sur le fond, il ne s'agit pas tellement d'incriminer la Municipalité dans cette affaire. On a suivi les prérogatives du Conseil, d'une majorité de celui-ci. Vous aviez fait la comparaison avec des permis de construire qui sont parfois refusés pour des questions d'intégration dans le plan communal. On n'est pas dans ce genre de cas. On est ici dans une compétence municipale. La Municipalité refuse parfois des projets pour des questions paysagères. On a aussi une commission qui a parfois des remarques qui pèsent sur l'avis de la Municipalité quant à la qualité des projets.

Pour ce qui est de la zone réservée, on est bien sur une prérogative du Conseil. Ce n'est pas une décision municipale, mais une décision du Conseil. C'est pour cela que l'on a engagé cette procédure. C'est une demande qui dépasse largement le camp des Verts, et même le camp de la majorité municipale. Il y a une série de risques juridiques parfaitement exacts. Si on devait gagner et aller au bout de la procédure souhaitée par le Conseil communal, il y a des risques d'indemnisations qui ne sont pas nuls, qui sont existants et que le Conseil avait identifiés dès le départ. C'est donc en toute connaissance de cause que vous nous avez intimé d'aller dans cette direction.

La discussion est close.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts), rapportrice :** – Les six conclusions ont été acceptées par la commission.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 54 oui, 16 non et 3 abstentions, approuve la conclusion 1 de la commission.**

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
88	Brayer	Vincent	PS	OUI
46	Cachin	Jean-François	PLR	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	ABS
93	Celik	Derya	PS	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
59	Crole-Rees	Anna	PLR	NON
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	NVT
78	De Vargas	Samuel	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NVT
45	Gaudard	Guy-Pascal	PLR	NON
42	Gemsio	Denise	PLR	NON
19	Gerbe??????	Alexandra	VER	OUI
21	Groni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NVT
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessler	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	NVT
51	Klunge	Henri	PLR	NON
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	OUI
94	Lavanderon	Astrid	PS	OUI
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marxy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maïmouna	EG	OUI
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	OUI
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
109	Misiego	Celine	EG	NVT
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	OUI
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NVT
79	Neumann	Sarah	PS	NVT
64	Panchard	Elias	VER	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	OUI
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippoz	Roland	PS	OUI
55	Piron	François	PLR	ABS
91	Racine	Jocèle	PS	OUI
87	Reymond	Onai	PS	OUI
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Ancuck	PLR	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	ABS
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
40	Vouillamos	Vincent	VL	OUI
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI

A l'appel nominal, le Conseil, par 53 oui, 15 non et 4 abstentions, approuve la conclusion 2 de la commission.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
88	Brayer	Vincent	PS	OUI
46	Cachin	Jean-François	PLR	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	ABS
93	Celik	Derya	PS	OUI
89	Chenau Mesnier	Muriel	PS	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
59	Crole-Rees	Anna	PLR	NON
27	D'Acremont	Valérie	VER	NVT
69	Dakkus	Sima	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	NVT
78	De Vargás	Samuel	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NVT
45	Gaudard	Guy-Pascal	PLR	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	ABS
19	Gerbey	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NVT
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	NVT
51	Klunge	Henri	PLR	NON
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	OUI
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	OUI
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
109	Misiego	Celire	EG	NVT
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	OUI
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NVT
79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	NVT
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippeoz	Roland	PS	OUI
55	Piron	François	PLR	ABS
91	Racine	Joëlle	PS	OUI
87	Reymond	Onaf	PS	OUI
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	ABS
31	Thoxens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
40	Voillamoz	Vincent	VL	OUI
60	Wald	Diane	PLR	NON
98	Xemane	Samson	PS	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI

A l'appel nominal, le Conseil, par 53 oui, 17 non et 3 abstentions, approuve la conclusion 3 de la commission.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
88	Brayer	Vincent	PS	OUI
46	Cachin	Jean-François	PLR	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	ABS
93	Celik	Derya	PS	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
59	Crole-Rees	Anna	PLR	NON
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	NVT
78	De Vargas	Samuel	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NVT
45	Gaudard	Guy-Pascal	PLR	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	NON
19	Gerbeyyyyyy	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NVT
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	NVT
51	Klunge	Henri	PLR	NON
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	OUI
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	OUI
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
109	Misiego	Celine	EG	NVT
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	OUI
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NVT
79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	OUI
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippoz	Roland	PS	OUI
55	Piron	François	PLR	ABS
91	Racine	Joëlle	PS	NVT
87	Reymond	Onaf	PS	OUI
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	ABS
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	NON
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI



A l'appel nominal, le Conseil, par 54 oui, 17 non et 2 abstentions, approuve la conclusion 5 de la commission.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
88	Brayer	Vincent	PS	OUI
46	Cachin	Jean-François	PLR	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	NVT
93	Celik	Derya	PS	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
59	Crole-Rees	Anna	PLR	NON
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	NVT
78	De Vargas	Samuel	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NVT
45	Gaudard	Guy-Pascal	PLR	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	NON
19	Gerbeÿÿÿÿÿÿÿÿ	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NVT
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	NVT
51	Klunge	Henri	PLR	NON
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	OUI
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	OUI
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
109	Misiego	Celine	EG	NVT
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	OUI
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	OUI
79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	OUI
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippoz	Roland	PS	OUI
55	Piron	François	PLR	ABS
91	Racine	Joëlle	PS	OUI
87	Reymond	Onaï	PS	OUI
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	ABS
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	NON
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	NVT
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI

A l'appel nominal, le Conseil, par 56 oui, 16 non et 3 abstentions, approuve la conclusion 6 de la commission.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	OUI
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
88	Brayer	Vincent	PS	OUI
46	Cachin	Jean-François	PLR	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	ABS
93	Celik	Derya	PS	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	OUI
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
59	Crole-Rees	Anna	PLR	NON
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	NVT
78	De Vargas	Samuel	PS	OUI
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	OUI
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NVT
45	Gaudard	Guy-Pascal	PLR	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	NON
19	Gerbeyyyyyy	Alexandra	VER	OUI
21	Gnoni	Sara	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NVT
81	Graff	Séverine	PS	OUI
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
106	Hubler	Alain	EG	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	OUI
75	Kamenica	Musa	PS	OUI
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	OUI
30	Kilani	Feryel	VER	NVT
51	Klunge	Henri	PLR	NON
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	OUI
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	OUI
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	OUI
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
109	Misiego	Celine	EG	NVT
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	OUI
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	OUI
79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	OUI
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippoz	Roland	PS	OUI
55	Piron	François	PLR	ABS
91	Racine	Joëlle	PS	OUI
87	Reymond	Onai	PS	OUI
84	Richard De Paolis	Paola	PS	OUI
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	OUI
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Ancouk	PLR	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	ABS
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofté	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
40	Vouillamoaz	Vincent	VL	OUI
60	Wild	Diane	PLR	NON
98	Yemane	Samson	PS	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI

## **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/37 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au Château Fallot » ;
2. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
3. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction de la culture et du développement urbain, rubrique n° 1930.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

---

La séance est levée à 19h50.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Karine Beausire Ballif, Mme Isabelle Bonillo, M. Pierre Conscience, Mme Alice de Benoît, Mme Sarah Depallens, M. Johann Dupuis, M. Alain Hubler, Mme Alice Girardet, Mme Varuna Mossier, M. Mathias Paquier, Mme Laura Manzoni, Mme Graziella Schaller, Mme Maurane Vouga, Mme Sara Soto, Mme Manon Zecca, Mme Thanh-My Tran-Nhu.

**Membres absents non excusés :** Mme Angélique Chatton, Mme Charlotte De La Baume, M. Jean-Pascal Gendre, M. Antoine Piguet.

Membres présents 80

Membres absents excusés 16

Membres non excusés 4

**Effectif actuel 100**

A 20 h 20, à l'Hôtel de Ville.

## Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO Demande de crédit de fonctionnement

Rapport-Préavis N° 2021/38, du 1<sup>er</sup> juillet 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.*

Discussion

**M. Yohan Ziehli (UDC) :** – Le préavis demande à avoir un projet réparti dans le temps et l'espace. Au fil des pages, nous sommes gratifiés par des louanges pour la diversité des paysages. L'un des objectifs affichés c'est de combler le fossé ville-campagne. Ce projet provient de villes qui ont organisé toutes des expositions nationales jusqu'à présent : géré par deux fois, Berne, Lausanne et Genève à une occasion. En 2002, autre chose. Si l'on veut vraiment louer la diversité des régions, il faut regarder les autres projets d'expositions nationales.

L'un d'entre eux vient des régions alpines pour offrir une première exposition montagne. Un autre met en avant des cantons qui n'organisent pas ce genre d'événements. Le Jura notamment. Dans ce projet, on peine à discerner une réelle répartition dans l'espace.

On constate un espacement dans le temps. C'est celui du monopole des villes. Sur le projet, la phase de développement initial est terminée. Le bilan intermédiaire est pauvre sur tous les aspects, sauf sur celui des finances englouties. Dans le projet de la région jurassienne, pour comparer, la phase de développement à coûté 140 000 francs. Aucuns fonds publics ne sont engagés. Des bienfaiteurs privés, des loteries locales se sont chargés de ça. Qu'en est-il du projet soutenu par la Ville de Lausanne ? Ici, la phase de développement s'est abreuvée dans la poche du contribuable.

Cette première phase n'a pas coûté 140 000 francs, mais un million. Pour ce qui est de la phase de consolidation, l'appel de l'argent public dépasse les 2 millions. On pourrait presque qualifier ce fait de comique. Mais cette absence n'est pas due à un désintérêt de la part des investisseurs.

Simplement, le recours aux fonds privés n'a pas été prévu par les municipalités organisatrices. Il est plus facile d'avoir recours à l'argent du contribuable qu'à la bonne

volonté, que de devoir présenter un projet solide à des investisseurs qui auront recours à leur propre argent.

Malgré un million déjà dépensé, il n'y a pas encore eu d'étude quant aux retombées économiques possibles. Je ne vais pas aller plus loin. La participation vaudoise à un événement majeur est importante. Pourtant, il faut l'avouer, notre région a obtenu l'organisation des deux derniers événements. Il faut remonter à 1939. C'était la deuxième exposition de Zurich et le fer de lance du projet.

A ce titre, des responsables étaient placés à la direction artistique. Notre groupe voudrait valoriser les projets bien ficelés qui ne se moquent pas des contribuables. Au vu de la pauvreté du projet, il n'y a pas de raison de dévier de ce principe. Nous vous invitons à refuser les conclusions du préavis.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – C'est bientôt Noël. Un peu d'espoir et de positivisme. Ça fait du bien. On pourrait dire : encore un de ces machins monstrueux qui ne servent à rien. La dotation est grande ou plutôt, la tentation est grande. Ça ne sert pas à rien. Bien au contraire.

Voici les nombreuses raisons qui m'ont convaincu du bien-fondé de la démarche.

Premièrement : le syndic nous a rassurés. Aucune infrastructure particulière ou supplémentaire ne sera érigée pour cette manifestation. Alors que, par le passé, des expos nationales ont eu de très nombreuses infrastructures. Utiles pour certaines, inutiles pour d'autres. Ne pas ériger d'infrastructures supplémentaires, c'est assurer des coûts maîtrisés. Pas de mégadépenses éphémères.

Deuxièmement : on parle de faire rayonner nos villes qui en ont bien besoin, surtout après ces deux années passées. Elles semblent vouloir jouer les prolongations avec ce variant aussi varié que néfaste. C'est un bon point d'économie pour la ville. Pour le tourisme en particulier.

Troisièmement : les retombées économiques : je m'oppose aux arguments de mon collègue de l'UDC qui n'a mis en évidence que les coûts, et non pas les retombées économiques. L'exposition de 1964 a fait décoller la ville de Lausanne sur le plan national et international. Je rappelle aussi que la Municipalité a créé à dessein un département de l'économie. Les retombées économiques seront une manne appréciée, tant nos citoyens profiteront des emplois qui seront créés qui alimenteront les caisses fiscales. Commerce, transport, restauration, hôtellerie. Je suis hôtelier, c'est mon intérêt ! Traiteurs, magasins de souvenirs, artisans, électriciens. L'économie lausannoise aura tout à y gagner.

Quatrièmement : dix villes qui se partagent la vedette. Rien de mieux pour resserrer les liens entre les différentes régions, nos différentes cultures, nos différentes langues. Ces deux dernières années, nous avons remarqué que les Suisses ont redécouvert leur pays. Enfin, ce projet va dans ce sens. Une exposition nationale pour les Helvètes, favorisant les échanges entre Helvètes dans toute l'Helvétie, c'est inédit. Cela contribue à une forme de développement durable. Les Suisses seront plus enclins à rester chez eux, en Suisse, plutôt qu'à sillonner le monde.

Cinquièmement : on serait malvenu de se désolidariser des neuf autres villes suisses. Ça donnerait un mauvais signe.

Sixièmement : je pourrais poursuivre jusqu'à 99. Je suis favorable à titre personnel à ce projet. Le PLR me suivra en grande partie. Vous l'aurez compris, je voterai oui à ce préavis. Tout comme 90% des commissaires d'ailleurs, je vous recommande de faire de même.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Permettez-moi d'enlever ma casquette de président de cette commission. Et d'exprimer l'avis de mon groupe des Verts. Nous allons voter ce soir

un crédit d'étude. Ce n'est pas un mauvais signe si les investisseurs privés sont opposés. Nous n'avons pas encore le projet concret. Du coup, il est évident que les investisseurs privés suivront plus tard.

C'est un bon projet du point de vue du groupe des Verts. C'est un projet qui doit rester raisonnable. Nous avons actuellement les dix plus grandes villes en Suisse qui ont initié le projet. D'autres villes certainement vont les rejoindre. Il faut que cela reste une exposition nationale si le Conseil fédéral décide de choisir ce chemin.

C'est au Conseil fédéral de trancher. Ce n'est pas à nous en tant que Lausannois de nous autodisqualifier. C'est bien de mettre en avant le rôle des villes. Au moins les trois quarts de la Suisse sont urbains aujourd'hui. Les villes sont des moteurs du pays. C'est bien qu'elles essaient de faire avancer les choses. De mettre en avant les villes en tant que moteur du pays.

Nous avons une promesse liée au projet. C'est important. Il est important de ne pas faire beaucoup de nouvelles constructions, qu'elles soient éphémères ou pas. Et de valoriser l'existant. Cela peut être une friche, ou un bâtiment, ou une région spécifique à valoriser pour cette exposition.

En ce qui concerne les retombées économiques, c'est sûr qu'il y en aura. Elles sont positives. Il ne faut pas les surestimer. Quand on regarde les grands événements, les retombées économiques étaient bien inférieures à ce qui était projeté. Les coûts de la sécurité pour l'Euro 2008 avaient été sous-estimés par un facteur dix entre le projet et la facture finale.

Ça ne veut pas dire que le projet est mauvais. Il doit être développé. Le contrôle financier opère tout au long de la conception du projet. Il sera durable si cet événement est conçu comme un événement durable. Il faudra s'assurer, avec un concept de durabilité dès le départ, qu'on respecte un certain nombre de choix dans l'organisation même de l'événement.

Et qu'on fasse aussi attention à des messages qui sont véhiculés, des messages de durabilité qui doivent être l'héritage immatériel de cette exposition nationale, si le Conseil fédéral devait décider qu'on peut lancer ce projet. Le groupe des Verts s'associe donc aux propositions de la Municipalité et vous propose d'accepter ce crédit d'étude.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Tout d'abord, j'aimerais saluer le fait que ce Conseil puisse s'exprimer sur ce crédit. Ça n'a pas forcément été le cas dans les autres villes. Je pense que c'est une démarche qui est intéressante, de nous donner la parole et de nous permettre de nous exprimer.

C'est un projet qui est initié par dix villes. D'abord dans un esprit de partenariat entre les cantons, les communes et évidemment la Confédération. Cet esprit de partenariat, il y a quelque chose de très important quand on veut mener à bien un projet comme une exposition nationale. Une exposition nationale, c'est souvent dans l'air du temps. En 1964, il a fallu se dépêcher de terminer l'autoroute pour pouvoir amener les gens rapidement sur le site de l'expo nationale. Aujourd'hui, on le ferait différemment, j'espère.

En 2002, on a fait quelque chose autour des lacs et de l'eau. Ça a permis de laisser des traces dans le Seeland. Ça a laissé des traces à Lausanne. Le bâtiment des Docks a été importé dans le site de l'Expo 02 dans le site de Lausanne. Il plaît énormément aux Lausannois. Une expo nationale reste dans l'imaginaire collectif. A Lausanne, il y a les pyramides de Vidy et d'autres constructions qui restent. Tel est aussi le cas dans le Seeland et à Yverdon. C'est intéressant.

Sur les retombées économiques, je pense aussi qu'il ne faut jamais surévaluer les retombées économiques qu'il y a suite à un événement tel que l'expo nationale ou l'Euro 2008. Même si cet Euro a permis, outre la construction de nouveaux stades, la construction de nouvelles

gares, de lignes de tram à Zurich, Berne et Genève, ainsi qu'à Bâle. J'aimerais dire à M. Ziehli que ce ne sont pas que dix villes. De nouvelles villes ont rejoint le projet. Elles sont dix-sept. Elles seront peut-être plus nombreuses.

Ça permet aussi de remettre la thématique de la ville au cœur du débat, pas d'un point de vue institutionnel, mais d'un point de vue culturel. Le groupe socialiste soutient cette demande de crédit et vous engage en faire de même.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Lausanne est la dernière ville qui doit se prononcer sur un crédit pour la phase de développement initial du projet. Cet argent sera suffisant pour aller jusqu'au dépôt du projet, jusqu'à l'horizon 2023, au moment où on attend que le Conseil fédéral se détermine pour fixer les règles du jeu. On ne doit pas développer un projet d'exposition nationale sans savoir s'il pourra avoir lieu. On aura besoin d'une décision fédérale. C'est pour cela que nous sollicitons ce crédit.

Un mot pour vous dire que c'est parti comme projet d'exposition des dix plus grandes villes, c'est en train de devenir un projet initié par ces villes. Ça fera plaisir à l'UDC. Il va valoriser la Suisse urbaine, mais il va veiller à faire le lien avec la campagne. La grande nouveauté du projet, c'est d'être un projet décentralisé sur l'ensemble du territoire national.

Je vous invite à ce stade à voter ce crédit, qui reste limité en termes de développement pour une candidature. J'ai pris note que j'avais promis en commission qu'il n'y aurait pas de nouvelles infrastructures. Je ne me souviens pas l'avoir dit, mais vous êtes deux à l'avoir répété ce soir. J'en prends bonne note. Si la Confédération dépense 1 milliard, j'espère qu'il restera deux ou trois choses en Suisse. C'est sûr pour la phase de développement, pour la suite, on verra.

Nous ne sommes pas en train d'organiser de grandes compétitions sportives, donc nous n'avons pas besoin de grandes infrastructures. Si l'exposition se concrétise, ce que je souhaite, à l'horizon 2032, il y aura matière à montrer notre région et notre savoir-faire, à montrer, autour du sport, ce que Lausanne peut et sait apporter. Ça passera probablement par quelques réalisations éphémères pour donner envie de venir à Lausanne, donner envie à nos voisins européens de venir en Suisse. Voilà ce que je peux vous dire. Je me réjouis du soutien du Conseil pour ce projet.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je m'excuse, j'ai pressé sur le bouton trop tard. J'avais des questions pour M. le syndic, suite à son intervention. La Ville de Lausanne est de nouveau la dernière ville à se prononcer sur un document. Je souhaite, la prochaine fois, être parmi les premiers. Ce sera peut-être mon cadeau de Noël. On pourrait donner le ton par rapport aux autres villes.

Il y a deux questions. La première : est-ce que dans le cadre de ce projet, l'implication de Beaulieu a déjà été évoquée ? Ça pourrait donner une direction sur la manière dont Beaulieu pourra être utilisé en termes d'infrastructure.

Deuxième question, j'aimerais rebondir sur les propos de mon collègue. Que pensez-vous du fait que les projets concurrents ont déjà le soutien de partenaires privés alors que l'initiative que vous proposez est complètement financée par des fonds publics ? Est-ce que c'est un signe de désamour des partenaires privés, ou est-ce à dessein que vous ne voulez pas d'argent privé ?

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Si Lausanne venait à faire partie des lauréats pour cette exposition, vous avez budgétisé à combien l'investissement de la collectivité lausannoise pour pouvoir participer à cette exposition ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Nous n’avons pas songé à utiliser Beaulieu. Nous n’en sommes pas là. Nous sommes dans une phase de développement de projet. Ça répond également à la question de M. Gaudard.

Les budgets ne veulent pas dire grand-chose. C’était quelques centaines de millions, 600 à 800 millions. Beaucoup moins que pour l’Expo 02. Tout va dépendre de ce que mettra la Confédération. Les fonds privés ne sont pas exclus. Il y en a quelques-uns qui arrivent. Ils n’ont pas été sollicités pour le démarrage du projet. Peut-être que la différence entre ce projet et les autres projets, c’est qu’il y a des villes derrière. Dix villes suisses se sont mutualisées, ainsi que des villes partenaires, qui ont pris des engagements mutuels pour assurer cette phase de développement. C’est la principale raison qui explique qu’il n’y a pas de financement privé. Ils seront nécessaires pour les phases ultérieures.

Par rapport aux différents projets d’exposition nationale, le plus solide est indéniablement celui du nord-ouest de la Suisse. Les autres sont des projets financièrement très fragiles. L’expo a le potentiel de fédérer autour de ce projet les autres projets existants. Le concept décentralisé, qui prévoit une exposition sur l’ensemble du territoire national avec les villes comme accroche, est un projet qui permet d’intégrer des projets régionaux qui peuvent se développer. Certains n’iront pas au bout.

Ce qu’on vous demande comme crédit aujourd’hui, c’est le montant nécessaire de la contribution lausannoise pour que le projet puisse aller à son terme dans cette phase de développement. Une fois que ce sera achevé, il s’agira que la Confédération fixe les règles sur son engagement financier, ce qui est attendu en complément des cantons, des villes, des différentes communes partenaires du projet et, bien sûr, des financements privés.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Monsieur le syndic, j’avais une question par rapport à ce que vous disiez quant au fait qu’il y aura peut-être de nouvelles constructions. Le préavis dit qu’il n’y aura aucune infrastructure nouvelle pour l’événement. Qu’est-ce que vous entendez par infrastructure ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Nous n’avons pas besoin de construire un stade et des équipements publics pour cette exposition. Il y aura peut-être des constructions éphémères comme des pavillons, des expositions. Ce sont des choses qui sont très ouvertes à ce stade.

Ce n’est pas un projet qui s’inscrit dans un projet de développement d’infrastructures, ni à Lausanne ni dans les autres villes suisses. Ce n’est pas la tonalité que nous avons donnée ce projet. Encore une fois, à ce jour, il est en phase de développement. Si la Confédération donne son feu vert, cette phase de construction pourra commencer.

La discussion est close.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – La commission a donc accepté l’unique conclusion du préavis par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

**Le Conseil, par 59 oui, 15 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/38 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> juillet 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de fonctionnement de CHF 217'000.- correspondant à la part de la Ville de Lausanne dans le projet NEXPO.

## **Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique**

Rapport-Préavis N° 2021/40, du 2 septembre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.*

Discussion

**M. Vincent Vouillamoz (V'L), rapporteur** : – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Musa Kamenica (Soc.)** : – Notre ville bénéficie d'une situation exceptionnelle en termes de sécurité énergétique. Il y a une interconnexion avec la très haute tension et le réseau national. Les SIL réussissent à assurer la distribution en énergie de notre ville, ainsi que de plusieurs autres communes environnantes. En plus, avec ses 700 postes de transformation de moyenne et basse tension, les SIL continuent de répondre à la demande croissante.

Par ce préavis, nous pouvons vite constater que cette bonne situation de distribution énergétique de la part des SIL pourrait se détériorer dans le futur, en raison de la vétusté des équipements datant des années 1975-1980, ainsi qu'en raison d'un risque engendré pour la sécurité du personnel.

Pour la majorité de l'équipement, la durée de vie semble être dépassée et ne répond plus aux normes actuelles de sécurité ni de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Ces dernières années, les influences environnementales comme le vent, la foudre ou encore les avalanches rendent ces équipements de plus en plus fragiles et toute coupure d'électricité de longue durée entraînerait des conséquences importantes au niveau économique.

De plus, la nouvelle transition énergétique, avec le plan climat, notamment la production décentralisée de l'électricité, l'électromobilité et le développement des pompes à chaleur, impose aux SIL le choix d'investir dans l'entretien, le renouvellement et l'adaptation des équipements, afin qu'ils puissent continuer à assurer la distribution en énergie à ses citoyens et à ses communes environnantes.

Le Parti socialiste de Lausanne considère l'investissement et l'adaptation du réseau électrique des SIL d'une importance vitale pour faire face aux différents défis énergétiques et pour atteindre les futurs objectifs climatiques. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste vous invite à soutenir ce crédit-cadre sollicité par la Municipalité.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts)** : – Je tiens d'abord à remercier le service pour la qualité de sa présentation qui nous a permis de mieux comprendre la structure et la localisation des équipements du réseau de distribution électrique lausannois. Je vous rassure, je ne rentrerai pas dans les détails techniques.

Nous relevons les aspects de lutte contre l'obsolescence de ce crédit-cadre qui nous demande un gros investissement pour 2022 à 2026 ! Il servira à continuer la modernisation du réseau de distribution électrique, selon une planification à long terme, les installations étant en

général amorties sur quarante ans. Il ne nécessitera donc pas de ressources supplémentaires de personnel.

Ces travaux de modernisation sont nécessaires dans le cadre d'une stratégie de sécurisation du réseau et ainsi qu'une adaptation à la transition énergétique, notamment la production décentralisée d'électricité, l'électromobilité et le développement des pompes à chaleur.

Elle va toucher en particulier les équipements datant de 1975 à 1980 dont la durée de garantie est déjà dépassée, en respectant les obligations légales de sécurité. La sécurité du personnel en sera aussi grandement améliorée.

Investir dans la rénovation du réseau permet aussi à la Ville de conserver la qualité et la sécurité de la distribution et ainsi maintenir sa valeur et sa rentabilité.

Le groupe de Vertes et des Verts vous recommande donc de voter les conclusions de ce crédit cadre

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je suis maître électricien. Je décline mes intérêts. Ce sujet m'intéresse passablement. A sa lecture, on se dit autant de millions pour une législature, c'est beaucoup. Ça fait 18 millions par année. Si on reporte ça par mois, c'est 1,5 million par mois.

Notre grand défi, c'est la multiplication de l'installation des bornes de recharge électrique pour les véhicules électriques. Au début, on installait des bornes de recharge de 16 A. Maintenant, les gens sont plus pressés pour charger les bagnoles.

On est à 63 A, 100 A, 120 A. Est-ce que les lignes seront suffisamment dimensionnées pour alimenter les bornes de recharge en question ? Avec 1,5 million par mois et tous les objectifs qui sont expliqués dans le préavis, ça me semble un peu léger. Je ne sais pas quelles seront les priorités. L'électromobilité n'est peut-être pas la chose la plus importante.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L), rapporteur :** – Je souhaite remercier les SIL pour la qualité des explications apportées. Vous trouverez dans le rapport des précisions chiffrées. Sur la ventilation de cette enveloppe globale de 89 millions, détaillée par type d'infrastructures et d'équipements.

Vous trouverez également le résultat des recettes apportées grâce à la commercialisation de l'électricité. Les investissements planifiés sont en phase avec plusieurs objectifs du programme. En premier lieu, les infrastructures comme l'électromobilité. Deuxièmement, les équipements utiles à la production locale. Et, pour terminer, l'aménagement d'un réseau intelligent, indispensable pour relever les défis. Et la régulation entre les 16 et autres ampères.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Je vous remercie pour ces retours. Comme vous l'avez relevé, la fiabilité du réseau est essentielle et constitue une base indispensable aux développements, à l'importance vitale, dont on parle actuellement sur le réseau électrique.

Ce préavis va permettre d'adapter le réseau à des productions renouvelables, décentralisées, mais aussi permettre la décarbonisation de notre société, et de renforcer le réseau quand c'est nécessaire, aussi pour intégrer les centrales photovoltaïques dans le réseau. Il y aura un renforcement du réseau existant. Ce préavis prend en compte ceci.

Il y a eu des ajouts hors séance en complément. Les défis sont de taille. Ils vont devoir être relevés par ce préavis et ce crédit-cadre, mais aussi par des préavis spécifiques, comme nous l'avons relevé, comme les smart meters, les compteurs intelligents. Je vous invite à soutenir ce préavis pour mettre à jour le réseau électrique et pour se projeter dans les défis futurs.

Merci pour la confiance témoignée pour conserver ce réseau de qualité. Je vous encourage à nous soutenir dans le vote du préavis pour nous permettre de faire face aux défis.

La discussion est close.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – La position de la commission, c’est un vote en bloc à l’unanimité.

**Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 0 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/40 de la Municipalité, du 2 septembre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 89’000’000.-, destiné à financer les travaux de renouvellement du réseau électrique des SIL pour la période 2022-2026 (législature 2021-2026) ;
2. d’autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d’intérêts et d’amortissement.

---

### **Rapport sur la gestion municipale pour 2020 et Réponse de la Municipalité aux neuf observations de la Commission permanente de gestion, du 2 septembre 2021**

Rapport de la Commission permanente de gestion du 14 juillet 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Louis Dana (Soc.), président rapporteur, Commission de gestion :** – Je n’ai pas de modification à apporter au rapport.

J’aimerais saluer l’excellent travail des commissaires de la Commission de gestion dans une année singulière, avec les observations votées en mai, et celles votées par d’autres commissaires en novembre. Cela n’aura pas été un travail facile, mais ça s’est bien passé.

La discussion est ouverte.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Après les discussions de la séance passée, je prends la parole. J’ai eu l’honneur de présider la Commission de gestion pendant l’écriture du rapport. Je me joins aux remerciements adressés aux commissaires. Je tiens à remercier la Municipalité pour la réponse.

Certaines observations ont été répétées. J’espère qu’à l’avenir nous n’allons pas répéter les mêmes observations. Je fais confiance à la Commission de gestion pour avoir ces réponses.

**Mme Virginie Cavalli (V’L) :** – Chers collègues, après une année particulière, il est temps de s’exprimer sur le rapport de gestion. J’ai repris ce dossier en cours d’année, étant une nouvelle élue. Ma collègue Christiane Schaffer m’a précédée dans cette commission.

Le rapport a été marqué par la crise Covid-19. Nous pouvons relever la résilience de l'administration communale et sa capacité d'adaptation rapide, que les Vert'libéraux souhaitent saluer.

S'il devait y avoir un petit bémol au « oui » que je donnerai à ce rapport, c'est toujours sur le même sujet : la politique lucrative des SIL liée à l'énergie fossile, et la sortie de cette dernière, qui reste pour le moment une question partiellement ou pas du tout résolue. De plus la réponse de la Municipalité à l'observation formulée sur cette question reste pas du tout ou partiellement résolue. Ainsi, cette réponse ne me satisfait pas. J'espère que, l'an prochain, on trouvera une réponse un peu plus concrète avec des solutions concrètes. Notre groupe ne manquera pas de revenir sur le sujet début 2022. Nous vous recommandons d'accepter ce rapport sur la gestion municipale. Merci pour votre attention.

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – Un petit mot sur la procédure du rapport. Il n'aura pas échappé que depuis le nouveau règlement qui va entrer en vigueur dans une semaine, la Municipalité n'est plus tenue d'établir un rapport sur le traitement des initiatives et sur l'état du retard dans la réponse à ces initiatives.

Quelque part, on peut s'en réjouir, parce que ce rapport donnait lieu à d'intenses négociations entre les membres de la COGES et la Municipalité. On négociait les délais de réponse pour rapprocher les délais des réponses qui s'éloignaient de plus en plus. Quelque part, c'est un exercice convenu d'avance ou la COGES n'avait pas grand-chose à faire que de prendre acte des nouveaux délais.

La disparition de ce rapport enlève une sorte de boussole pour savoir combien d'initiatives étaient en attente d'une réponse. Je remarque que maintenant, c'est quand même un peu plus difficile d'avoir ces données si on se base sur AGIR. On ne les trouve pas immédiatement.

Ça a été supprimé, car ça faisait doublon avec le rapport de gestion municipale. On voyait combien d'objets avaient été soumis à l'attention du Conseil. En 2020, c'était quand même 52 préavis. On prend connaissance des objets avec une année de retard. Début 2020, il y avait 108 postulats en attente d'une réponse. Nous en sommes à 120 si on actualise les données maintenant. Tout en sachant que la Municipalité a répondu à certains, mais que d'autres se rajoutent. Nous sommes à un nombre important d'interpellations sans réponse.

La discussion est close.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – La Commission de gestion a accepté les conclusions à l'unanimité.

**Le Conseil, par 71 oui, 0 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Rapport sur la gestion municipale pour 2020 et réponses de la Municipalité aux neuf observations de la Commission permanente de gestion du 30 août 2021 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2020 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations : 1 à 9.

## **Interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l’audiovisuel lausannois ? »**

### Développement

La Ville de Lausanne s'est engagée à soutenir activement la production audiovisuelle Suisse, en particulier par le rachat puis la rénovation de la salle du Capitole. En parallèle de ce projet architectural, le service de la culture (CULT) soutient financièrement la Cinémathèque Suisse ainsi que la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum).

Urgence La LCin est actuellement attaquée par référendum dans un contexte où aucun soutien supplémentaire n'est prévu au sein de la répartition du budget culturel lausannois. Une prise de position sur le soutien au secteur du cinéma et métiers audiovisuels lausannois nous paraît indispensable dans ce contexte.

La création cinématographique se finance en Suisse principalement par les apports financiers de la SSR SRG, de l'Office fédéral de la culture et, pour la Suisse romande, Cinéforum à qui la Ville de Lausanne verse une contribution annuelle de 250'000 CHF. Dans un contexte où les plateformes privées internationales de streaming profitent du marché Suisse sans encourager la production indigène ni financièrement ni opérationnellement, les chambres fédérales se sont accordées à instaurer un mécanisme consistant à redistribuer 4% des recettes brutes de ces entreprises dans le cadre de productions ou coproduction suisses. En comparaison internationale, ce principe d'investissement peut aller jusqu'à 20% des recettes brutes, c'est le cas pour la France. La modification de la loi sur le cinéma (LCin), aussi appelée Lex Netflix, fait l'objet d'un référendum dont le délai de récolte court jusqu'au 20 janvier 2022.

Le récent rapport des subventions du service de la culture de la Ville de Lausanne montre que sa politique de soutien au cinéma se concentre principalement sur le soutien à Cinéforum et à la Cinémathèque Suisse. D'autres contributions accessoires viennent soutenir les cinémas indépendants de la Ville tout comme les événements tels que les rencontres du 7ème art.

Au vu du débat public qui est ouvert sur une nouvelle manne financière indispensable pour la place du Cinéma Suisse dans le monde et le soutien à la création indigène tout en considérant les investissements conséquents de la Ville dans la rénovation du Capitole, des garanties semblent être nécessaire pour le secteur de la création audiovisuelle lausannoise.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Ville de Lausanne prévoit-elle de renforcer son soutien à la création et la production cinématographique, notamment par le biais d'une augmentation de la subvention accordée à Cinéforum ?
2. La Ville de Lausanne est-elle en mesure d'accorder des soutiens ponctuels supplémentaires à la création et la production cinématographique, en lien avec Lausanne, son patrimoine, et les réalisateurs et réalisatrices installé.e.s sur son territoire ?
3. Le service de la culture reçoit-il des demandes de soutien d'autres instances de production audiovisuelle lausannoise, qui ne pourraient trouver ni de financement auprès de la Ville ni auprès de la Fondation romande pour le cinéma? Si oui, qu'en fait-il?
4. La création de Cinéforum devait s'accompagner d'une augmentation des moyens de financement à la création audiovisuelle. Ainsi la contribution du Canton est passée de 500'000 CHF en 2009 à 2'100'000 CHF en 2020. La subvention de la Ville de Lausanne reste quant à elle inchangée depuis 2009. La Ville prévoit-elle d'adjoindre de nouveaux moyens à la création audiovisuelle ? Si non, pourquoi ?

5. De quelles garanties dispose la Cinémathèque Suisse pour le financement de la programmation de la nouvelle Maison du cinéma ?

6. La Ville de Lausanne prévoit-elle de mettre à disposition une infrastructure permettant aux sociétés de production et de réalisation lausannoises de se développer, à l'image de la Maison du Grütli de Genève, que ce soit dans le cadre de la Maison Gaudard ou dans tout autre lieu?

7. Au vu de la position centrale qu'a Lausanne dans le paysage national du cinéma, la Municipalité envisage-t-elle de prendre part au débat public sur la Lex Netflix ?

**M. Oleg Gafner (Les Verts) :** – Je me permettrai de faire une mise en contexte de ce qui a motivé cette interpellation urgente. Le secteur de l'audiovisuel à Lausanne est très important. Il représente 44 sociétés de production. Ça fait 15% des sociétés de production au niveau de la Suisse romande. A titre d'exemple, un seul film, le dernier film de Bernard Campan et Alexandre Jollien, rapporta à l'économie lausannoise près de 400 000 francs.

Les subventions de la Commune de Lausanne se montent à un peu plus d'un million de francs, sur 47 millions de dépenses et de subventions. Il faut rappeler qu'avec le programme de législation, les actions de la Municipalité en faveur de ce secteur se concentrent essentiellement autour de la Cinémathèque suisse et du soutien aux institutions et au festival en place.

Une première réaction à la réponse de la Municipalité : concernant la subvention de Cinéforum, qui subventionne l'enregistrement des professionnels du cinéma, il y a un correctif qui semble important. C'est la place de Lausanne au niveau dans le tissu du subventionnement de ce secteur. A la création de Cinéforum, la Ville de Lausanne s'était engagée à augmenter ses subventions. Ça a été le cas pour Genève, le Canton de Vaud. Le seul acteur qui n'a pas augmenté sa subvention était la Ville de Lausanne. La Ville de Lausanne est fondatrice de cette fondation pourtant. Elle s'était engagée à atteindre avec le Canton de Vaud 35% du financement des productions romandes. La Ville de Lausanne produit plus ou moins 35% des films en Suisse romande. Actuellement, le manque à gagner sur cette subvention est de 950 000 francs. C'est actuellement comblé par la Loterie romande, heureusement.

Un autre point à relever dans la réponse de la Municipalité, il s'agit du comparatif avec la Ville de Genève et le fait de stipuler que la Ville de Lausanne est une des dernières villes à subventionner le cinéma. C'est important de le remettre dans son contexte. La Ville de Genève a elle aussi augmenté sa subvention au cinéma et à la production cinématographique. Elle a intégré sa subvention municipale à la subvention cantonale, mais après l'augmentation de cette dernière. On sait qu'un franc investi dans le cinéma lausannois rapporte plus de 30 francs à l'économie lausannoise. Il paraît important de faire un état des lieux dans un contexte fédéral où les acteurs et les actrices du cinéma sont remis en cause par un référendum qui attaquait une manne de financement supplémentaire.

J'apprécie aussi que le mois de traitement de cette interpellation urgente a permis de renforcer la volonté de ce plénum de renforcer les actions de la Ville en faveur du cinéma, par le dépôt d'un postulat ou d'une prise de position nouvelle dans la presse.

Pour ce qui est de la distribution, la Ville de Lausanne souhaite s'engager pour plus de soutien à la distribution. Je rejoins cet engagement. Je rappelle aussi que Cinéforum effectue aussi l'aide à la distribution. De plus petites villes soutiennent aussi cela.

Encore deux remarques au sujet de la maison Gaudard. C'est particulier d'évoquer cette maison Gaudard et le fait que ça va pouvoir répondre à cette interpellation urgente. Le

Conseil communal n'a pas encore statué sur l'aménagement et le futur de cette maison Gaudard. Ça paraît louable et irréaliste d'imaginer pouvoir mettre l'ensemble de la culture lausannoise dans cette maison. Les festivals, les acteurs culturels, peut-être même les sociétés de production. Je ne sais pas la densité qu'il y aura dans cette maison, mais je pense et j'invite la Municipalité à renforcer la première ouverture qui a été faite dans cette interpellation urgente qui est de mettre à disposition plus d'espace en faveur de ses acteurs au-delà du réaménagement de la maison Gaudard.

Enfin, la réponse de la Municipalité laisse entendre que les besoins ne sont pas identifiés clairement. J'invite la Municipalité à prendre l'affaire activement. Ça a été fait et c'est positif, notamment dans le secteur des arts visuels. Vous avez certainement remarqué dans le rapport de gestion qu'on vient d'accepter, des audits ont été faits. Notamment dans le milieu de la musique. Ça a permis des réajustements. J'écoute volontiers M. le syndic en réponse. Le cinéma est un des biais dont dispose la Ville pour se faire connaître au niveau international. Le soutien à la production me semble relativement timide.

La résolution que je vous propose est la suivante : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive son engagement en faveur de la création, la production, la diffusion et la réalisation audiovisuelle a minima en pérennisant les structures et soutiens actuels, mais également en répondant aux besoins des professionnels de la branche par la mise à disposition de surfaces locatives administratives.

Pérenniser les structures et soutiens actuels n'est pas une mesure drastique, mais nécessaire dans un contexte tendu. Nous sommes dans une période de COVID. Le financement du cinéma n'obtient toujours pas les garanties qui sont nécessaires, notamment pour évoluer.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive son engagement en faveur de la création, la production, la diffusion et la réalisation audiovisuelle a minima en pérennisant les structures et soutiens actuels, mais également en répondant aux besoins des professionnels de la branche notamment par la mise à disposition des surfaces locatives administratives.

#### Réponse de la Municipalité

##### **Rappel de l'interpellation**

« La Ville de Lausanne s'est engagée à soutenir activement la production audiovisuelle Suisse, en particulier par le rachat puis la rénovation de la salle du Capitole. En parallèle de ce projet architectural, le service de la culture (CULT) soutient financièrement la Cinémathèque Suisse ainsi que la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum).

La LCin est actuellement attaquée par référendum dans un contexte où aucun soutien supplémentaire n'est prévu au sein de la répartition du budget culturel lausannois. Une prise de position sur le soutien au secteur du cinéma et métiers audiovisuels lausannois nous paraît indispensable dans ce contexte.

La création cinématographique se finance en Suisse principalement par les apports financiers de la SSR SRG, de l'Office fédéral de la culture et, pour la Suisse romande, Cinéforum à qui la Ville de Lausanne verse une contribution annuelle de 250'000 CHF.

Dans un contexte où les plateformes privées internationales de streaming profitent du marché Suisse sans encourager la production indigène ni financièrement ni opérationnellement, les chambres fédérales se sont accordées à instaurer un mécanisme consistant à redistribuer 4% des recettes brutes de ces entreprises dans le cadre de productions ou coproductions suisses.

En comparaison internationale, ce principe d'investissement peut aller jusqu'à 20% des recettes brutes, c'est le cas pour la France.

La modification de la loi sur le cinéma (LCin), aussi appelée Lex Netflix, fait l'objet d'un référendum dont le délai de récolte court jusqu'au 20 janvier 2022.

Le récent rapport des subventions du service de la culture de la Ville de Lausanne montre que sa politique de soutien au cinéma se concentre principalement sur le soutien à Cinéforum et à la Cinémathèque Suisse. D'autres contributions accessoires viennent soutenir les cinémas indépendants de la Ville tout comme les événements tels que les rencontres du 7<sup>ème</sup> art.

Au vu du débat public qui est ouvert sur une nouvelle manne financière indispensable pour la place du Cinéma Suisse dans le monde et le soutien à la création indigène tout en considérant les investissements conséquents de la Ville dans la rénovation du Capitole, des garanties semblent être nécessaires pour le secteur de la création audiovisuelle lausannoise ».

### **Préambule**

La Municipalité tient en préambule à préciser qu'elle accorde une très grande attention à un soutien affirmé au secteur du cinéma, en intelligente complémentarité avec les prérogatives et intentions fédérales et cantonales en la matière, ainsi qu'avec les filières de formation spécialisées dans le 7<sup>e</sup> Art, notamment à l'Université de Lausanne.

Ainsi, le projet de rénovation et d'extension du cinéma Capitole constitue un élément clé du programme de législature de la Municipalité. Les travaux sont en cours, fondés sur le préavis N° 2019/38 du 19 septembre 2019 « Cinéma Capitole – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Capitole – Demande d'une subvention d'investissement en faveur de la Fondation Capitole – Octroi d'un cautionnement en faveur de la Fondation Capitole – Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment ».

Si le Service de la culture soutient financièrement la Cinémathèque suisse ainsi que Cinéforum, comme le rappelle l'interpellateur, il soutient également la vitalité et la diversité de la diffusion du cinéma à Lausanne, par le biais de subventions ordinaires et casuelles à trois cinémas indépendants, ainsi qu'à huit festivals programmant du cinéma. Tous détails sont accessibles dans la publication sur les subventions, rendue publique chaque année par la Ville de Lausanne.

Par ailleurs, la concrétisation de la Maison du cinéma au Capitole, avec l'ouverture d'une seconde salle de projections en-dessous de la salle historique qui sera également gérée par la Cinémathèque suisse, ouvre de nouvelles perspectives pour l'actuelle salle du Cinématographe au Casino de Montbenon, en termes de diffusion, de médiation et de service à la profession.

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Ville de Lausanne prévoit-elle de renforcer son soutien à la création et la production cinématographique, notamment par le biais d'une augmentation de la subvention accordée à Cinéforum ?***

Le soutien à la culture et à la production cinématographiques en Suisse incombe prioritairement à la Confédération, qui se fonde sur la loi sur le cinéma du 14 décembre 2001. Les cantons romands se sont fédérés pour contribuer à la création et à la

production par le biais de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), qui soutient la production cinématographique romande.

Si la Ville de Lausanne en est co-fondatrice, elle est aujourd'hui la seule ville romande avec Neuchâtel (CHF 20'000.-) à formellement contribuer annuellement à Cinéforum aux côtés des cantons romands. Le soutien annuel, fixé par convention tripartite avec le Canton de Vaud, est de CHF 250'000.-, sur un budget total de CHF 10'395'380.- (2021).

Dans un contexte financier serré, il n'est pas prévu que la Ville augmente son soutien à Cinéforum.

***Question 2 : La Ville de Lausanne est-elle en mesure d'accorder des soutiens ponctuels supplémentaires à la création et la production cinématographique, en lien avec Lausanne, son patrimoine, et les réalisateurs et réalisatrices installés sur son territoire ?***

L'aide à la création et la production cinématographique relève en Suisse de la Confédération et des Cantons. A cet égard, la participation lausannoise à Cinéforum, comme indiqué ci-dessus, s'explique essentiellement pour des raisons historiques. Il n'est dès lors pas prévu que la Ville se substitue à Cinéforum, complète les soutiens de Cinéforum ou intervienne pour des projets éligibles mais non retenus par Cinéforum. Eu égard à la complexité territoriale dans le secteur et à l'importance des soutiens financiers octroyés, il est convenu que Cinéforum centralise les demandes et les décisions en matière de production cinématographiques romande.

Des soutiens ponctuels modestes pourraient être octroyés notamment par le Service de la culture à une production cinématographique dans le cadre d'une valorisation particulière du patrimoine culturel lausannois. Aussi, de tels soutiens ponctuels modestes sont également octroyés par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, en lien avec sa politique de soutien à la jeunesse.

***Question 3 : Le Service de la culture reçoit-il des demandes de soutien d'autres instances de production audiovisuelle lausannoise, qui ne pourraient trouver ni de financement auprès de la Ville ni auprès de la Fondation romande pour le cinéma ? Si oui, qu'en fait-il ?***

La Ville de Lausanne ne reçoit que très rarement une demande de soutien à la production cinématographique. Il s'agit de demandeurs qui ne connaissent pas (encore) les mécanismes de soutien au cinéma, ni l'existence de Cinéforum. Ces demandes sont réorientées vers Cinéforum.

***Question 4 : La création de Cinéforum devait s'accompagner d'une augmentation des moyens de financement à la création audiovisuelle. Ainsi la contribution du Canton est passée de 500'000.- CHF en 2009 à 2'100'000.- CHF en 2020. La subvention de la Ville de Lausanne reste quant à elle inchangée depuis 2009. La Ville prévoit-elle d'adopter de nouveaux moyens à la création audiovisuelle ? Si non, pourquoi ?***

Dans le contexte d'une fondation romande essentiellement portée par les contributions financières des cantons, la Ville ne prévoit pas de renforcement de ce soutien. Le financement des villes à Cinéforum repose aujourd'hui presque exclusivement sur la Ville de Lausanne.

La Ville de Lausanne prévoit par contre un renforcement de son soutien à la diffusion et à la distribution du film suisse. Un tel renforcement a été identifié par Cinéforum comme un enjeu et un défi majeur à l'échelle romande afin d'offrir davantage de possibilités de projection pour les créations cinématographiques romandes et suisses. La Ville renforcera son soutien notamment par la concrétisation d'une seconde salle de projection en sous-sol

de la salle historique du Capitole. Les deux salles seront gérées et programmées par la Cinémathèque suisse.

Ce projet important de la présente législature ouvrira également de nouvelles perspectives pour l'actuelle salle du Cinématographe au Casino de Montbenon, qui pourra être reconvertie en cinéma d'art et d'essai, pour offrir plus de possibilité de diffusion, en particulier pour le cinéma suisse. La salle pourrait aussi être utilisée en journée pour des activités de médiation, notamment pour les écoles, ainsi que pour des utilisations professionnelles essentielles au secteur, selon les besoins exprimés par les structures subventionnées autant que privées actives dans le domaine.

***Question 5 : De quelles garanties dispose la Cinémathèque Suisse pour le financement de la programmation de la nouvelle Maison du cinéma ?***

Le projet de rénovation patrimoniale, d'aménagement et d'extension du cinéma Capitole en Maison du cinéma a été élaboré architecturalement et financièrement en parfaite collaboration avec la Cinémathèque suisse.

Le financement de la salle sera mutualisé entre la Ville, le Canton et la Confédération dont dépend la Cinémathèque suisse.

Ce projet est à ce égard un exemple réussi de collaboration et de partage des coûts, qu'il s'agisse de l'investissement ou du fonctionnement futur, entre les différents niveaux institutionnels.

***Question 6 : La Ville de Lausanne prévoit-elle de mettre à disposition une infrastructure permettant aux sociétés de production et de réalisation lausannoises de se développer, à l'image de la Maison du Grütli de Genève, que ce soit dans le cadre de la Maison Gaudard ou dans tout autre lieu ?***

A l'issue du déménagement du mudac, la Maison Gaudard se transformera en Maison de la culture et des festivals. Elle offrira des espaces publics, des espaces de diffusion et de médiation, ainsi que des espaces de travail pour les festivals. Ce projet a été conçu pour répondre aux besoins exprimés par la scène culturelle, pour lui offrir des ressources et pour favoriser les synergies entre actrices et acteurs culturels lausannois.

La Ville est ouverte à d'autres projets de ce type dans différents secteurs culturels. Elle les développe toutefois en réponse à des demandes des milieux concernés et en concertation avec eux. C'est dans cet esprit par exemple que la Ville de Lausanne travaille sur un projet de mise à disposition de bureaux pour l'industrie musicale, fondé sur une étude qui en démontre les nécessités et sur les demandes régulièrement déposées en sens par les structures qui la composent.

***Question 7 : Au vu de la position centrale qu'a Lausanne dans le paysage national du cinéma, la Municipalité envisage-t-elle de prendre part au débat public sur la Lex Netflix ?***

La Municipalité de Lausanne peut prendre position sur tel ou tel objet de votation lorsqu'elle est unanime. Elle intervient alors dans le cadre de la campagne de votation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Oleg Gafner.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Discussion

**Mme Séverine Graff (Soc.)** : – J’ai enseigné l’histoire du cinéma – je mentionne mes intérêts. Monsieur Gafner, je ne vais pas endosser mon ancienne casquette, mais j’aimerais expliquer pourquoi le groupe socialiste appelle à ne pas soutenir votre résolution, malgré une inquiétude partagée.

La création audiovisuelle relève en priorité de l’OFC. Demander une participation serait mettre la gauche dans une situation d’impuissance. On ne peut pas défendre une Municipalité qui essaie de faire valoir ses coûts et faire augmenter la subvention.

Puisque l’urgence se calque sur la loi Netflix, je trouve la planification étrange. La récolte des signatures lancée par la droite court jusqu’en janvier. Si elle aboutit, on votera en mai ou en septembre 2022. La proposition anticipe une situation qui n’existe pas actuellement. Nous devons nous concentrer à contrer cette récolte des signatures. Le dossier technique de la loi Netflix devrait se focaliser sur nos actions politiques. La proposition faite par notre collègue des Verts rate sa cible.

Troisièmement, votre texte mélange des chaînons dans la filière du cinéma. C’est bien le secteur de la distribution qui achète les droits des films, et les exploitants, les salles de cinéma. Sur ce point, la situation de Lausanne est particulière. Lausanne est à la fois incroyablement riche sur le plan du patrimoine cinématographique, qu’il faut mieux valoriser. Je renvoie à mon récent postulat sur ce point : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma ». Mais Lausanne est très fragile du point de vue du parc des salles de cinéma, contrairement à Genève, où le parc des salles de cinéma peut varier. On a un gros exploitant, qui a le coq pour signe, et des salles indépendantes. C’est cette réalité qui constitue actuellement le point fragile du cinéma à Lausanne. Une participation diversifiée est un risque. Peut-être que ce Conseil devra discuter si des faillites devaient avoir lieu en 2022.

En se penchant sur la loi Netflix, qui n’est pas du ressort communal, et sur Cinéforum, votre proposition n’empoigne pas les enjeux qui sont du ressort de ce Conseil. Oui, il existe des leviers communaux pour aider le cinéma, qui est une des formes d’accès à la culture les plus populaires, mais ce ne sont pas ceux soulevés par votre résolution.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je suis confus après la prise de parole de Mme Graff. Je n’ai pas suivi ses cours d’histoire du cinéma, raison pour laquelle mon intervention est d’une simplicité qui me fait presque honte.

Cela étant dit, je suis un fort soutien au référendum contre la loi Netflix. Je trouve que cette loi est injuste. J’espère de tout mon cœur que le référendum aboutira et que le peuple refusera cette nouvelle loi Netflix. J’incite les gens qui ne l’ont pas fait à signer ce référendum ; 40% de ce Conseil pourraient être intéressés, je l’espère.

Cela étant dit, peut-être qu’il me faudrait des cours de langue française, mais, quand je lis la résolution de M. Gafner, je ne vois pas d’augmentation de subventions. Il en a parlé, il l’a demandée dans son interpellation, mais je vois une résolution relativement conservatrice. D’ailleurs, il demande juste de maintenir et de poursuivre l’effort qui est fait actuellement. Je n’ai rien du tout contre cet effort de la commune en faveur du cinéma, au contraire. Nous avons soutenu les démarches pour le Capitole. Un des arguments du référendum contre la loi Netflix, que je vous invite par ailleurs à signer, est de dire précisément que le soutien public direct est la bonne façon de soutenir la culture, et non pas en faisant payer les gens qui consomment une culture dont on estime qu’elle devrait subventionner le reste de la culture...

Nous étions tentés de soutenir cette résolution. Je n'ai pas encore d'argument qui me ferait changer d'avis. Je suis interpellé par la position du Parti socialiste, qui me semble un peu inutilement compliquée dans ces circonstances tardives.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Je dois exprimer mon étonnement quant à la position du groupe PS. J'ai l'impression que nous sommes face à des préoccupations partagées, face à une résolution qui y répond en partie, car elle est très modeste, je suis d'accord avec mon préopinant. Du coup, il m'échappe pourquoi on ne devrait pas la soutenir.

Premièrement, je me permets de paraphraser une fameuse citation: « on ne naît pas capitale du cinéma, on le devient ». Notamment par des soutiens concrets et spécifiques. Lausanne a un rôle central en Suisse pour la production du cinéma, et c'est le résultat d'une longue histoire où la Ville a joué un rôle actif. C'est très louable.

Aujourd'hui, ce que demande cette résolution, ce n'est pas une augmentation, pas de faire davantage comme l'a soulevé le PS. C'est de faire ce qu'on fait déjà. Préserver le statu quo. Il ne me semble pas que ce statu quo ait posé le moindre problème à la majorité. Il m'échappe pourquoi on ne devrait pas soutenir une résolution qui demande la prolongation du statu quo.

Deuxièmement, il a été soulevé, et je suis d'accord avec le constat, qu'il manque à Lausanne des espaces diversifiés pour visionner des productions cinématographiques.

Il me semble que c'est ce que demande cette résolution, de mettre à disposition des surfaces locatives pour la culture du cinéma. Il me semblerait que face à ce constat urgent et partagé avec le PS, nous nous sommes présentés avec une solution pour laquelle je remercie Oleg Gafner.

Troisièmement, la loi Netflix est au stade de signature. Elle a de fortes chances d'aboutir. Du coup, il faudrait que la Municipalité décide de se positionner par rapport à cette loi et se prépare à comment mener cette campagne. A nouveau, si Lausanne souhaite se positionner en tant que capitale du cinéma, il faudrait bien que ça ne soit pas juste une demi-phrase, mais une campagne qui valorise ce que Lausanne peut offrir en termes de production cinéma et qui met en valeur l'importance de la loi Netflix.

Cette résolution ne demande pas à la Municipalité de se positionner. Il n'y a rien dans la résolution qui permettrait de se positionner contre sur cette base. Face à ces constats partagés avec le PS, nous arrivons à la conclusion inverse. Il faut soutenir fortement cette résolution.

**Mme Virginie Cavalli (V'L) :** – Je déclare mes intérêts, qui sont différents de ma collègue socialiste : je suis coprésidente des jeunes Vert'libéraux suisses, qui soutiennent le référendum contre la loi Netflix. On pourrait penser que je suis également en défaveur de la résolution de mon collègue Oleg Gafner. Or, il n'en est rien, je soutiens cette résolution.

Je suis convaincue que le dimensionnement de la culture locale reste une tâche de l'Etat et que déléguer cette tâche par l'imposition d'une taxe à des acteurs privés n'est en aucun cas une solution pérenne pour assurer une culture diverse. Le soutien financier à la culture est une tâche qui doit rester en mains de l'Etat.

Ainsi, je trouve fondamental que la Ville de Lausanne continue de s'engager pour la production audiovisuelle au même niveau qu'elle a fait jusqu'à maintenant. Je me réserve le droit de déposer des interventions qui vont dans ce sens en 2022, que toutes les subventions publiques accordées dans le domaine de la culture bénéficient au plus grand nombre et que tous les contenus soient rendus accessibles à toutes et à tous.

**Mme Séverine Graff (Soc.) :** – M. Carrel veut que je lui explique pourquoi il faut refuser ce référendum. Je le ferai volontiers tout à l'heure. Ce n'est pas la production qui est le chaînon le plus fragile de la filière, mais bien la distribution et les exploitations.

De ce point de vue, le Parti socialiste est tout à fait pour le statu quo de la subvention accordée à Cinéforum. Le point de désaccord, c'est les surfaces locatives administratives. Il ne s'agit pas d'un espace mixte pour que les professionnels du cinéma diffusent leur film. Il s'agit bien d'une surface administrative dévolue à la production, des choses comme ça. A ma connaissance, ça ne répond pas à une demande de la branche.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Lausanne est effectivement la capitale du cinéma en Suisse grâce à une personnalité éminente, Freddy Buache. C'est devenu un des centres importants. Il y a de nombreux metteurs en scène, de nombreuses personnalités du cinéma qui viennent à Lausanne grâce à la présence de la cinémathèque.

Zurich se défend très fortement pour être la capitale du cinéma. Ce serait un mauvais signe que de refuser cette résolution, qui replace un peu Lausanne au centre du cinéma suisse, par opposition à Zurich, qui essaie de le devenir.

**M. Oleg Gafner (Les Verts) :** – Je veux rappeler que dans un contexte sanitaire tendu, pour l'ensemble des acteurs et actrices de la culture, un soutien se prévoit, s'anticipe, se construit. On a vu avec le vote récent du budget, on ne va pas trouver des millions de subventions supplémentaires d'un coup de chapeau. On ne va pas réussir non plus à positionner la Ville de Lausanne en capitale du cinéma ou renforcer ce statut en deux semaines en réaction à l'actualité politique. Ça s'anticipe.

On peut donc prendre position ce soir afin d'affirmer la position de la Ville. En réaction à Mme Graff, je vous concède que les questions tournent autour de la production et que je partage aussi la préoccupation au niveau de l'exploitation. Justement, c'est en votant cette résolution qui demande à s'engager pour l'ensemble des chaînes de la branche. On peut imaginer la mise à disposition de la salle du Cinématographe, reprendre cette exploitation par un programmateur indépendant.

Je reparle du programme de législature qui, pour l'instant, ne prévoit pas de mesures supplémentaires que la Cinémathèque suisse. Il faut la conserver. C'est pour ça qu'à notre sens, il est essentiel, dans ce contexte de loi Netflix, de repositionner Lausanne rapidement et de tendre vers une discussion entre les acteurs de la branche, car des besoins sont déjà identifiés. On ne peut qu'appeler de nos vœux que la Ville s'empresse de les contacter et de discuter avec eux.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je veux juste apporter une petite expérience personnelle. Je suis un peu productrice de films, de petits courts métrages. Je suis dans le milieu du cinéma. C'est très compliqué de trouver des fonds pour faire des films. Il y a étonnamment beaucoup de métiers autour d'un plateau de tournage. J'en ai fait l'expérience en mars de cette année. Sans production, on n'a pas de distribution. C'est important que cette résolution rappelle qu'il faut aider toutes les branches. Un film, d'abord, dans notre tête, il faut le produire et convaincre des gens.

Dernièrement, j'ai appris que la Loterie romande, qui donnait beaucoup de fonds pour le cinéma, n'en donne plus directement aux producteurs, car Cinéforum a pris le relais. On a perdu cet apport de la Loterie romande. J'ai eu la chance d'obtenir des fonds de la Loterie romande, mais c'est à vous de juger si c'est du cinéma ou pas.

J'aimerais défendre cette branche qui a réussi à travailler un peu cette année dans des conditions pas toujours faciles. Ça fait travailler des dizaines et des dizaines de personnes pour un film.

**Mme Virginie Cavalli (V'L) :** – Je ne suis pas spécialiste de la culture et de l'audiovisuel, mais je peux constater que je ne comprends pas pourquoi le Parti socialiste craint cette

résolution. La formulation est ouverte. Elle plaide pour le maintien de la situation. Concernant les surfaces locatives administratives, c'est bien écrit « en répondant au besoin ». S'il n'y en a pas, il n'y aura pas de surfaces locatives administratives.

C'est une formulation ouverte. Je pense qu'on ne prend pas de risque particulier à soutenir cette résolution. Je ne comprends pas le fonctionnement du groupe socialiste sur cette question. Il soutient d'habitude la culture fermement.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Monsieur Oleg Gafner, vous avez fédéré la droite, qui est contre la Lex Netflix.

Si ce n'est pas aux grandes plates-formes de payer, c'est aux collectivités locales. Je ne suis pas sûr que cela soit un grand progrès. Un petit mot sur le fond du débat. Ce que Mme Graff a dit est juste, et je le dis aux Verts. Les écologistes soutiennent la culture. Vous avez été attentifs à soutenir une répartition des financements cantonaux, communaux, fédéraux entre les différentes communes vaudoises. Vous m'avez interpellé sur pourquoi il n'y a pas un meilleur soutien régional à telle institution notamment.

Dans les charges de ville-centre, la sécurité pèse lourd. La culture aussi. Lausanne assure avec un budget culturel équivalent à celui du Canton, les mêmes ordres de grandeur pour la culture : 200 millions pour toutes nos institutions, pour tous les festivals, pour tous les artistes. On profite de cet argent. On ne peut pas parler de financement communal, ça n'aurait pas de sens de limiter le financement en matière de culture, d'où l'importance d'avoir des financements. Le cinéma est le seul domaine culturel en Suisse quasiment à bénéficier de ce genre de financement.

Si l'OFC a une compétence, c'est le domaine de la création cinématographique. Quand Lausanne a commencé avec des fonds pour Cinéforum et la Fondation pour le cinéma, elle a eu raison de le faire. On pourrait parler de la politique sociale de toute une série de domaines.

Les villes sont souvent précurseurs. Elles ont porté des politiques dans le domaine de la petite enfance, des assurances sociales. Peu à peu, les systèmes se sont fédéralisés pour une série de prestations. La Ville joue un rôle de moteur, d'écoute de besoins qui se font ressentir à l'échelle locale. Avec le temps qui passe, les choses évoluent. Aujourd'hui, la production cinématographique est une affaire des cantons et de la Confédération. C'est juste qu'il en soit ainsi.

Les communes participent au financement du cinéma. Aujourd'hui, il y a une convention tripartite de soutien à Cinéforum qui ne prévoit pas une augmentation de la contribution lausannoise. La contribution est partie intégrante de la contribution cantonale. Si nous groupons nos financements, le Canton complétera. C'est ainsi que Cinéforum fait les calculs. Ça n'est pas un hasard si la Ville de Genève, qui a été un fort soutien, s'est retirée. Suite à un accord entre le Canton et la Ville de Genève sur la répartition des compétences, la production est passée au Canton.

Ce qu'a dit Mme Graff est parfaitement juste. Aujourd'hui, ce serait une erreur que de vouloir que la Ville renforce son soutien à la production cinématographique. Je ne parle pas de la résolution, mais du fond du dossier. C'est ce que soulève la question. Doit-on renforcer notre soutien ? La résolution est un peu différente. Je reste sur le fond du dossier.

Aujourd'hui, l'enjeu dans la répartition des tâches, pour les communes, c'est de soutenir la diffusion. S'il y a un gros enjeu de soutien au cinéaste, à la production, à la chaîne... Le cinéma fait vivre des centaines de métiers. C'est un artisanat en réalité. C'est un savoir-faire important. Nous avons une préoccupation : que les films soient diffusés.

On peut parler du cinéma suisse et du cinéma d'auteur français. Il y a trente ans, ils trouvaient toujours des salles pour diffuser du cinéma à Lausanne. Le dernier Nanni Moretti, il est difficile de le voir aujourd'hui à Lausanne, à part au Zinéma. Il y a un appauvrissement de l'offre. Il y a un enjeu pour les collectivités locales de soutenir la diffusion. C'est complémentaire aux efforts du Canton et de la Confédération pour la production. Je suis en faveur des soutiens à la production. Le rôle des villes, et notamment de la Ville de Lausanne, c'est de soutenir la diffusion. C'est ce qu'on va faire. C'est ce qu'on a commencé à faire depuis des années en subventionnant le Zinéma, le cinéma de Bellevaux, en apportant des soutiens supplémentaires dans le cadre de la crise du Covid-19, notamment au Cinéclub de Pully, qui fait partie du patrimoine cinématographique lausannois.

Les salles sont fondamentales pour qu'on puisse avoir une diffusion large, y compris du cinéma suisse. Dans le projet du Capitole, on prévoit la construction d'une deuxième salle. La cinémathèque pourra avoir l'ensemble de son activité au Capitole. Le projet de la Ville, c'est d'élargir l'offre. On aura besoin de soutien public. S'il y a un accent à mettre, c'est sur la diffusion, ce rôle que peut jouer la Ville pour la valorisation du patrimoine et pour qu'on voie les films.

On est dans une juste répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et la Ville de Lausanne. Dans un monde idéal, la Ville se retirerait de Cinéforum, et nous pourrions injecter cet argent pour la diffusion cinématographique. Ce serait cohérent et pertinent pour la branche du cinéma.

Sur la résolution, je n'ai pas de consigne – ce n'est pas ma soirée sur les amendements ! Je me rallie volontiers au soutien de la diffusion et de la réalisation. Sur la création, je crois que c'est faux. Les efforts de la Ville doivent aller dans une juste répartition institutionnelle des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes. Le cinéma est le seul domaine où c'est bien organisé et bien réparti. Il faut continuer à s'appuyer là-dessus et ne pas ouvrir la voie à ce que souhaite la droite – un refus de la Lex Netflix, qui demande un soutien plus important.

Il n'y a pas de justification à ce que les contenus populaires soient ponctionnés pour soutenir la production. Mais les plates-formes qui gagnent beaucoup d'argent doivent contribuer à la production cinématographique indigène. C'est important, on aura l'occasion d'en reparler. Le référendum va certainement aboutir et il sera soumis au peuple l'année prochaine. On en reparlera. C'est un débat important de politique culturelle et de juste financement de la production cinématographique indigène.

**Mme Olivia Fahmy (Les Verts) :** – Une intervention rapide. J'ai passé un bon moment mardi dernier pour le dernier Nanni Moretti aux Galeries. Au vu du débat, nous demandons le vote nominal.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'aimerais demander une précision à M. le syndic. Il y a un élément qui m'a interpellé. Il a parlé des impacts importants au niveau économique du cinéma. Ces impacts sont confirmés ? De quel ordre sont-ils à Lausanne ? Je parle de plus-value, pas simplement de chiffre d'affaires.

La discussion est close.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**



79	Neumann	Sarah	PS	OUI
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	NON
57	Pernet	Jacques	PLR	OUI
80	Philippoz	Roland	PS	NON
55	Piron	François	PLR	OUI
91	Racine	Joëlle	PS	NON
87	Reymond	Onai	PS	NON
84	Richard De Paolis	Paola	PS	NON
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	OUI
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	NVT
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	OUI
60	Wild	Diane	PLR	OUI
98	Yemane	Samson	PS	NON
41	Ziehli	Yohan	UDC	NON

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive son engagement en faveur de la création, la production, la diffusion et la réalisation audiovisuelle a minima en pérennisant les structures et soutiens actuels, mais également en répondant aux besoins des professionnels de la branche notamment par la mise à disposition des surfaces locatives administratives. »

### Interpellation urgente de Mme Maimouna Mavoraz et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? »

Développement

**Mme Maimouna Mayoraz (EàG) :** – Comme vous le savez, cette interpellation a été déposée il y a un mois. Les travailleurs et travailleuses de SMOOD sont en lutte depuis début novembre. Il est demandé de régler les sommes dues, notamment liées à des frais non payés par l'employeur, des vacances, etc. Un salaire correct est actuellement à 15,40 francs. C'est en lien avec des frais professionnels non pris en compte. Les heures travaillées sont un dû pour pouvoir espérer un salaire décent.

Les chambres des relations collectives de travail à Genève ont été saisies. Un processus de conciliation est en cours. Les grévistes de SMOOD n'ont plus le droit de faire la grève. Il y a un processus de conciliation entre l'employeur et les employés. La dernière séance de cette instance aura lieu cette année le 21 décembre. L'issue reste incertaine.

Du coup, des initiatives comme celle prise ce soir sont importantes. Les grévistes ne peuvent plus utiliser l'outil de grève pour faire entendre leur voix. Tous ces gestes de solidarité de la part de la société civile ou de parlementaires, de communes, de cantons, c'est une pierre à l'édifice de la lutte. Ils en ont besoin en ce moment.

Vu que la Municipalité nous a répondu par écrit, et nous disons merci, nous voulions saluer la chose suivante. La Municipalité prend à cœur la question des grévistes de SMOOD : elle a prévu plusieurs mesures pour les soutenir dans leur lutte, et faire face à la question des enjeux posés par l'économie de plateforme, notamment la précarisation du travail et les risques de ligne salariale. Je peux enchaîner ? C'est nouveau pour moi.

Il est évident qu'il y a moins de livreurs SMOOD à Genève qu'à Lausanne. Je voulais poser ça avant la fin du débat. Je voulais rajouter quelques questions complémentaires qui ont été envoyées à la Municipalité. Elles posent la question de la sous-traitance et de la location de services.

SMOOD fait appel à une entreprise de location de services. La société Simple Pay. D'après nos informations, sa formatrice est l'ancienne directrice de SMOOD et SMOOD est son seul client. Cela permet à SMOOD de passer par une sorte de société-écran pour engager des collaborateurs et collaboratrices qui ne sont pas soumis aux mêmes règles liées aux conditions de travail.

Si on élargit le débat, on mesure à quel point ce mécanisme est pervers pour les salariés. Il provoque du dumping social et salarial. Tout employeur peut se rabattre sur une société d'intérim. Le secteur de la location de services bénéficie d'une CCT obligatoire au niveau fédéral, c'est une bonne chose. Ce n'est pas le cas de tant de sociétés que ça.

Cette convention s'avère faible en regard d'autres conventions. Elle permet de convenir de contrats de très courte durée à la chaîne. La durée est de deux, sept, voire trente jours en fonction de la durée du contrat.

Cela crée de la précarité, car on a moins accès au chômage ou des choses comme ça. SMOOD loue les services des employés de manière totalement irrégulière. Pendant les débrayages, la société a pu se servir via Simple Pay de temporaires comme casseurs de grève. Les pouvoirs publics doivent pouvoir agir. C'est à mettre en lien avec le développement de la question de location de services.

Cela m'amène à poser des questions complémentaires : que pense la Municipalité de ce type de mécanisme de sous-traitance ? Et de la société Simple Pay ? Que penser des conditions de travail des sociétés de location de services à Lausanne ?

Ce sont des questions complémentaires qui ne font pas partie de la résolution. La Municipalité a-t-elle informé d'autres cas de sous-traitance de ce type sur le territoire communal, menée par une société spécifiquement montée par la société ? La Municipalité est-elle associée dans le cadre de manifestations sportives, culturelles ou d'autres activités, notamment dans les questions de construction, à des entreprises menant de telles pratiques ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

Les livreuses et les livreurs de SMOOD à Lausanne sont en grève depuis le 11 novembre 2021, rejoignant ainsi leurs collègues de nombreuses autres grandes villes de Suisse romande. Il s'agit du plus grand mouvement de grève jamais survenu en Suisse dans ce secteur en plein essor. Au vu de la mobilisation courageuse de ces salarié-e-s, il nous semble indispensable de traiter rapidement cette affaire.

Ces travailleurs et travailleuses adressent à leur hiérarchie des revendications qui peuvent sembler élémentaires : le paiement correct de leurs heures de travail, de leurs frais, de leurs pourboires et de leurs vacances ainsi que des améliorations dans la planification du travail. Car si on additionne tous les frais que les livreurs et les livreuses de SMOOD ont à leur charge, leur salaire horaire descend à seulement 15,4 francs par heure. Les livreuses et livreurs doivent ainsi s'acquitter eux-mêmes de leurs frais de téléphone. Ils et elles sont victimes de pénalités indues et doivent parfois mettre à disposition de l'employeur des heures non rémunérées. La planification du travail est également très problématique et oblige régulièrement les employé-e-s à travailler sept jours sur sept, avec des horaires très disparates et irréguliers, déterminés dans des délais extrêmement courts. Le numéro 1 en Suisse dans le domaine des plateformes contribue ainsi à une forme agressive de dumping salarial et social.

A leur échelle, ces personnes se heurtent concrètement aux risques inhérents au développement de l'économie de plateforme et leur situation illustre la nécessité d'un meilleur encadrement de ce secteur.

Face à cette mobilisation courageuse pour des conditions de travail dignes, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité.

### **Introduction**

La Municipalité attache une très grande importance aux conditions de travail des personnes employées à Lausanne. Elle est préoccupée par la situation des employé-e-s de SMOOD et suit attentivement les derniers développements du conflit en cours. La proposition de conciliation du Canton de Genève, qui a entraîné une suspension de la grève à Lausanne, ouvre des perspectives d'évolution de la situation favorable aux travailleurs et travailleuses concerné-e-s. Si nécessaire, la Municipalité est prête à s'engager pour faciliter le dialogue social entre les parties en conflit. Elle va également participer à la recherche de solutions plus globales aux problématiques engendrées par l'économie de plateforme à Lausanne.

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis des revendications des salarié-e-s de SMOOD qui se sont mis-e-s en grève à Lausanne ?***

La Municipalité a été informée qu'une trentaine de travailleurs et de travailleuses œuvrant pour le compte de la société SMOOD S.A. a usé de son droit de grève dans plusieurs villes de Suisse romande dont Lausanne. C'est à priori suite à un changement dans l'organisation et la planification du travail intervenus récemment que des travailleuses et des travailleurs ont entamé leur grève. Cette grève a été suspendue le 8 décembre dans le Canton de Vaud, à la suite de la proposition de conciliation du Canton de Genève.

Malgré le processus entamé à Genève, la Municipalité s'inquiète de voir les conditions de travail, le statut de salarié·e et de protection sociale des employés remises en cause et va demander des précisions à ce sujet. Elle profitera de cette occasion pour encourager les parties à adopter une convention collective de travail (CCT) permettant d'améliorer les conditions de travail du secteur.

Par ailleurs, la Municipalité précise que dans le cas où il serait confirmé que, comme relevé dans la presse, les travailleuses et les travailleurs de SMOOD seraient effectivement mis à disposition par une entreprise de location de service, la CCT en vigueur dans la branche doit s'appliquer à cette catégorie de personnel.

***Question 2 : La Municipalité et son administration ont-elles recours à la société SMOOD ? Si oui pour quelles prestations et à hauteur de quel montant ?***

Ni la Municipalité, ni son administration n'ont eu recours à la société SMOOD.

***Question 3 : Que compte faire la Municipalité pour soutenir les livreurs·euses en grève et pour intervenir auprès de Smood dans le cadre de ce conflit social pour proposer un rôle de médiation ou pour favoriser, d'une manière ou d'une autre, l'amélioration du dialogue social au sein de ces entreprises ?***

Afin de montrer son engagement pour des conditions de travail dignes, elle enverra un courrier à la société SMOOD, afin de lui faire part de son inquiétude au sujet de la situation de ses livreur·se·s et demander des précisions et des explications à ce sujet.

De plus, au cas où les démarches en cours à Genève ne devait pas aboutir à une solution acceptable pour les travailleurs et travailleuses, la Municipalité est prête à apporter son concours pour aider les parties en conflit à reprendre le dialogue afin de trouver des solutions dans le cadre d'un partenariat social apaisé.

***Question 4 : De manière plus générale, que compte faire la Municipalité pour contribuer à un meilleur encadrement social de l'économie de plateforme et des entreprises employant des livreurs et livreuses à domicile à Lausanne ?***

Dans son rapport du 27 octobre 2021, portant sur l'examen « d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales », le Conseil fédéral s'est penché sur « l'économie de plateforme ». Il en ressort que le fonctionnement de ces entreprises est très hétérogène. Il n'est donc pas possible de déterminer de directives applicables à toutes les entreprises de ce secteur et chacune d'elle doit être évaluée en fonction, notamment, de son activité, de son organisation, de son fonctionnement et de son statut.

A Lausanne, l'Inspection du travail a déjà commencé à procéder à l'examen de telles sociétés et continuera à le faire. Ces démarches sont néanmoins longues et complexes. Au vu de la structure de ces entreprises, de l'intervention de multiples intermédiaires, l'obtention des informations nécessaires au contrôle des conditions de travail nécessite de multiples échanges entre les divers intervenants. Les démarches peuvent ainsi s'étaler sur plusieurs mois. D'autant plus que l'organisation ou la structure de ces entreprises changent régulièrement.

La Municipalité rappelle également que la permanence du droit du travail est à disposition pour renseigner les usagers et usagères sur leurs droits et leurs obligations en tant que parties au contrat de travail et, le cas échéant, elle fournit les documents utiles pour entreprendre des démarches judiciaires.

Lorsque les règles relatives au contrat de travail ne sont pas respectées, par exemple le paiement du salaire ou des heures supplémentaires, ainsi que le règlement des frais

professionnels, les employé·e·s peuvent saisir le Tribunal des prud'hommes compétent afin de faire valoir leurs droits.

Dans le cas où des infractions relèveraient de l'organisation du travail ou de la durée du temps de travail et du repos, les travailleuses et travailleurs peuvent dénoncer leurs conditions de travail auprès de l'Inspection du travail de Lausanne ou du Service de l'emploi du Canton, en fonction du lieu où les travailleurs et travailleuses exercent leur activité.

Afin d'aller plus loin que les prestations déjà existantes et pour contribuer à un meilleur encadrement social de l'économie de plateforme, la Municipalité propose d'organiser des campagnes d'informations, par exemple par voie de presse, à l'attention des chauffeur et chauffeuses qui rappelleront les conditions que l'employeur doit respecter (paiement du salaire et des charges sociales à temps, remboursement des frais professionnels, organisation du travail, respect de la durée du travail et du repos). De telles campagnes pourraient également informer sur les services de l'administration auxquels il est possible de s'adresser en cas de besoin.

Outre les questions relatives à la relation du travail, l'activité de livraison est en pleine croissance et génère certaines perturbations sur l'espace public, par exemple, lorsque des livreurs immobilisent leur véhicule sur les trottoirs ou lorsqu'ils s'amassent devant les restaurants pour recevoir les livraisons. Cette problématique pourrait être intégrée à une réflexion globale sur la chaîne logistique. Enfin, la Municipalité prévoit d'engager un dialogue avec les actrices et les acteurs de la branche de la livraison, les syndicats et Gastro Vaud afin d'aborder divers points soulevés par cette activité. On peut citer les conditions de travail, y compris le travail au noir, mais également la question de l'occupation de l'espace public.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Maimouna Mayoraz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Yusuf Kulmiye (Soc.)** : – Je vais tenter d'être bref, car ma collègue relevait les points importants des interpellations. Je déclare mes intérêts : je fais partie du comité de soutien vaudois aux grévistes de l'entreprise SMOOD. Mes propos qui vont suivre au nom du groupe socialiste s'inscrivent dans la continuité d'un engagement de mon groupe et de mon parti à la protection des conditions de travail des salariés.

Cette grève des travailleuses et des travailleurs de l'entreprise SMOOD a franchi un cap au début du mois de novembre à Lausanne. Ce mouvement social vient ébranler de manière inédite les secteurs de l'économie de plateforme dans notre pays. Comme évoqué dans cette interpellation, les livreuses et les livreurs dénoncent des pratiques récurrentes avec des manquements élémentaires à leurs conditions de travail, à Lausanne comme ailleurs.

Saisie du temps de travail déficiente, salaires, gestion opaque des pourboires. Cette pratique semble symptomatique de cette branche et permet l'uberisation de notre économie et de son encadrement. Il y a un an, le Parti socialiste lausannois a lancé une pétition portée par Mme Moeschler pour que l'entreprise respecte ses obligations.

La stratégie d'Uber consiste à contourner la législation et consiste en une concurrence déloyale, une pression sur les restaurateurs qui sont soumis à une convention collective de

travail. Comme je l'ai dit en préambule, mon intervention s'inscrit dans une continuité des dépôts et interventions de mon groupe et de mon parti.

En 2018, par la voix de notre conseiller M. Benoît Gaillard, nous déposons une interpellation urgente face à la plateforme Uber Pop. En 2016, mon collègue socialiste Jean Tschopp agissait, lui, au Grand Conseil.

Notre groupe se tiendra toujours aux côtés des travailleurs et des travailleuses dont les conditions de travail sont négligées. La Ville de Lausanne est exemplaire dans ses recommandations et ses incitations claires. Cette situation n'est pas de compétence communale, et en tant que groupe socialiste, il semble important d'envoyer un signal fort en prenant pleinement en compte les revendications des grévistes de SMOOD.

**Mme Maimouna Mayoraz (EàG) :** – Je vous propose une résolution en lien avec cette interpellation urgente. Tout est dans le texte.

Il est important de présenter un signal fort, je l'espère, unanime dans cet hémicycle. Afin de bien soutenir ces collègues courageux, dans un secteur où il est difficile de s'organiser en raison du fait que les travailleuses et travailleurs sont atomisés. Avoir pu s'organiser comme ça en se rencontrant devant les restaurants pour créer un mouvement de grève que nous n'avons plus vu depuis longtemps, ce soir, c'est important, et je m'adresse à la droite de l'hémicycle : qu'on soutienne aussi le droit de grève de tous les travailleurs, même ceux qui sont dans des situations très précaires.

#### Résolution Maimouna Mayoraz

Le Conseil communal, solidaire des livreuses et livreurs de SMOOD dans leurs efforts pour des conditions de travail dignes, invite la Municipalité à agir, dans les limites de sa compétence, en faveur du dialogue social entre l'entreprise et ses salarié-e-s et de la revalorisation des conditions de travail de ces dernier-ère-s.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je serai très court. Mes deux collègues de gauche viennent d'intervenir avec beaucoup de détails. J'ai un intérêt dans l'histoire, étant donné que je porterai la troisième interpellation urgente de ce soir et que tout le monde a l'air fatigué.

Merci à Mme Mayoraz. Ce n'est pas la période la plus simple pour se mobiliser. On espère qu'il y aura une solution en termes de négociation. Au niveau européen, c'est aussi en train de bouger. L'Europe clarifie le statut des travailleurs et des travailleuses pour sortir de cette logique des faux indépendants. On voit que ça bouge, la Suisse ne doit pas être en reste dans ce mouvement.

Il y a des boîtes moins internationales sur des questions d'habitation... quand il y a des gens à l'international, une action au niveau du pays reste assez difficile. C'est pour ça que nous proposons un postulat pour permettre un local de pause et de repos. On ne peut pas tolérer pendant des mois que les personnes s'obligeaient de passer des heures par jour et par semaine sur un banc à attendre la prochaine livraison.

Sur la résolution, le groupe des Verts et Jeunes Verts la soutiendra avec grand plaisir. Je me joins au souhait de notre collègue Mayoraz sur le fait que ça dépasse les rangs des trois groupes qui sont intervenus ce soir.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je suis hôtelier restaurateur. Dans notre branche, nous connaissons depuis 1973 une convention collective nationale de travail. Je soutiendrai la résolution, non pas parce qu'elle s'adresse principalement aux livreurs de SMOOD, mais en général, pour que la Municipalité agisse en faveur d'un dialogue social.

Pour que tous les employeurs, les sociétés, aient une convention collective de travail qui règle tous les soucis de façon paritaire. Notre convention est tripartite et fonctionne depuis des décennies. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai à titre personnel cette résolution.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – La situation des travailleuses et travailleurs de SMOOD est préoccupante. La Municipalité, dans sa réponse, a dit être préoccupée par cette situation de manière générale. Nous nous engageons pour que les conditions de travail soient dignes et contre la précarisation des conditions de travail. L'économie de plate-forme est un système qui produit des précarités de travail avec des risques d'échapper aux obligations des employeurs. On a des employeurs qui ont été mentionnés qui utilisent ces systèmes pour contourner leurs obligations.

Pour la Municipalité de Lausanne, il est clair que ce n'est pas acceptable. Les travailleurs et travailleuses de SMOOD ont fait un mois de grève. C'est très long. Il est important d'avoir des relais, des soutiens, des élans de solidarité. C'est ce que j'entends ce soir. Même à droite de l'hémicycle où on fait un appel au partenariat social, la Municipalité de Lausanne tient dur comme fer au partenariat social.

C'est pour ça également qu'on le mentionne dans la réponse. On a adressé au nom de la Municipalité une lettre à SMOOD qui est datée du 9 décembre. Nous y disons que nous nous inquiétons pour les conditions de travail des employés, avons demandé des informations complémentaires sur leurs intentions et que SMOOD se positionne sur la question des heures de travail, les remboursements de frais, l'organisation du travail.

On incite évidemment à ce que la négociation, la conciliation aboutisse à la signature d'une convention collective de travail. Il m'a été posé des questions complémentaires. À la question que pensons-nous de ce type de mécanisme, j'ai répondu en préambule. On attache une grande importance aux personnes employées à Lausanne. D'un point de vue purement légal, une société ne peut pas se soustraire de ses obligations d'employeur pour la location de services. Que ce soit dans la location de services ou tout autre domaine d'activité, les exigences légales doivent être respectées.

La Municipalité est préoccupée par le dysfonctionnement qui semble caractériser les derniers développements du modèle SMOOD Simple Pay. Nous n'avons pas d'information autre que celles publiées par les parties.

La deuxième question demandait si nous sommes informés sur d'autres cas de sous-traitance de ce type sur le territoire communal. Ce que je peux dire, c'est que l'Inspection du travail n'a pas connaissance de cas similaires sur le territoire lausannois. Néanmoins, la société Uber à Genève a recours à des employés qui sont loués auprès d'une société qui a été créée peu après que Uber soit considéré comme une entreprise de location de services par les autorités genevoises.

Vous nous demandez ensuite si la Municipalité est associée directement ou indirectement dans le cadre des manifestations sportives ou culturelles ou d'autres activités avec des entreprises de location de services. Nous avons évidemment fait des recherches sur cette question. Le service des sports n'est pas associé à des entreprises menant une telle pratique.

En ce qui concerne le domaine de la culture, de façon générale, les musées communaux ne recourent pas à des sociétés de location de services, tandis que les institutions et les manifestations culturelles subventionnées ne recourent pas à des sociétés de location de service non plus. Les tâches sont souvent spécialisées, en ce qui concerne la technique et la production, et elles nécessitent une équipe qui est fidélisée, habituée, régulière et qui a des compétences particulières.

Il y a d'autres tâches, comme la sécurité, le vestiaire ou le service de bar et nourriture qui font l'objet d'engagements salariés qui sont garantis d'un état d'esprit et d'une équipe correspondant à l'image que souhaitent véhiculer les organisateurs. Il n'y a pas non plus de société de location de services pour ce domaine-là.

Certaines manifestations subventionnées font appel à des bénévoles. Par principe, aucune convention collective de travail ne s'applique quand il y a un système de bénévolat. S'il y a recours à des systèmes de location de services avec SMOOD, ou peut-être d'autres, ce serait très marginal et ponctuel.

La discussion est close.

**La résolution Maimouna Mayoraz est acceptée par 56 oui, 12 non, et 4 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente de Mme Maimouna Mayoraz et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal, solidaire des livreuses et livreurs de Smood dans leurs efforts pour des conditions de travail dignes, invite la Municipalité à agir, dans les limites de sa compétence, en faveur du dialogue social entre l'entreprise et ses salarié·e·s et de la revalorisation des conditions de travail de ces dernier·ère·s. »

---

#### **Interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? »**

Développement

Le 25 mai 2021, le Conseil communal a traité trois interpellations urgentes (Vert·e·s, PS, EaG) qui portaient sur la fin du contrat de prêts à usage au Simplon. Plusieurs résolutions ont été votées afin d'affirmer le soutien du Conseil communal vis à vis des personnes concernées par l'évacuation du bâtiment et la nécessité de trouver des solutions collectives et individuelles de relogement.

Grâce à l'action de la Municipalité de Lausanne, une solution de logement provisoire a pu être trouvée au chemin d'Isabelle-de-Montolieu. Organisation de la vie sur place, inscription des enfants pour la rentrée 2021, mise en place de boîtes aux lettres et de machines à laver, soutien pour l'accès aux droits, les recherches d'emploi et organisation de nombreuses activités sur place (cours de français, chant, sport, activités pour les enfants). Il aura fallu quelques mois pour que les habitant·e·s de l'immeuble puissent réorganiser leur vie et reconstruire un projet collectif.

Or, nous avons été prévenus début novembre de l'imminence d'une visite de la direction cantonale du logement dans le cadre de la demande de démolition de ces immeubles par leur

propriétaire (retraites populaires). Les locataires ont eu la possibilité d'être accompagné·e·s ou représenté·e·s lors de cette visite.

Cela a été confirmé : le contrat court jusqu'à fin février 2022. Un départ potentiel des lieux début mars est donc un risque alors que le bâtiment semble en bon état. Cela ne laisserait que trois mois pour trouver des solutions de relogement alors que l'hébergement d'urgence lausannois est déjà dans une période tendue où certains lieux ne sont pas en pleine capacité d'accueil.

Etant donné les éléments qui précèdent, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle en mesure de nous indiquer les informations dont elle dispose sur le bâtiment situé au chemin Isabelle-de-Montolieu 90-92 et nous confirmer à quelle date est actuellement prévue la fin des contrats ?
2. La Municipalité a-t-elle des informations actualisées et détaillées concernant l'état desdits bâtiments ? La démolition envisagée par le propriétaire s'avère-t-elle conforme à la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) ?
3. La Municipalité envisage-t-elle et a-t-elle les moyens d'oeuvrer en tant qu'intermédiaire pour une prolongation des baux afin d'éviter une expulsion collective hivernale au 1er mars prochain ?
4. Dans le cas contraire, quelles sont les solutions, individuelles et collectives, de relogement envisagées à ce stade par la Ville ?
5. Comment la Municipalité analyse-t-elle la situation de l'hébergement d'urgence pour l'hiver 2021-2022 ?
6. Avec l'inauguration du nouveau bâtiment de Saint-Martin 10-18 et ses 41 places d'hébergement d'urgence, le nombre total de places s'avèrera-t-il à terme suffisant ? L'ouverture d'un nouveau lieu provisoire pour cet hiver est-elle prévue ?
7. Étant donné le manque de places d'hébergement d'urgence, les services communaux ont-ils estimé, sur la base des chiffres des années précédentes, le nombre de personnes à qui l'accès aux structures devra être refusé par manque de place ?
8. A terme, quel est le nombre de places d'hébergement d'urgence visé par la Municipalité de Lausanne ? Le nombre de places évoqué dans un appel (212) peut-il être considéré comme le nombre de places idéal à atteindre afin de ne plus laisser personne dormir ?

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – J'ai reçu deux ou trois signaux de collègues qui veulent que je fasse court. Je suis un des habitués à devoir intervenir en dernier, à partir de 22 h 30. Ça ne va pas changer.

Merci à la Municipalité pour ses réponses aux huit questions. Dans les réponses aux trois premières, la Municipalité revient sur l'historique du bâtiment, ainsi que les délais des travaux. Sur les questions cinq à huit, les réponses sont une bonne illustration des progrès et des évolutions des dernières années.

Nous sommes nombreux à déposer des interpellations. En 2019, nous étions intervenus avec notre ancien collègue Claude Calame, à qui je rends hommage pour avoir été l'un des rares à agir sur la question. Nous avons alerté sur le manque de places d'hébergement. Depuis, la pandémie est arrivée, le domaine de la solidarité a dû s'adapter. L'année 2020 a vu le nombre de places ouvertes augmenter. C'est un point positif, il faut le souligner. Il y a eu une amélioration. C'est réjouissant. Je remercie la Municipalité, les services engagés, ainsi que les structures professionnelles, les employés, et les bénévoles.

Pourquoi Montolieu ? Parlons du Simplon. Le bâtiment du Simplon. Il y avait des personnes sans domicile, de nombreux étudiants, des personnes sans-abri... ce projet permettait de stabiliser leur situation. Cela a permis à des familles, des personnes âgées, des travailleurs précaires travaillant en intérim de trouver une solution plus stable. Les aménagements ont été faits dans les appartements.

Il y a eu une action au quotidien sur leur vie, pour bien gérer les recherches d'emploi. L'entraide est au cœur du projet. Je vous invite à aller sur place, à rencontrer les personnes concernées. Il n'y a pas souvent de débat au Conseil avec une proximité humaine aussi forte. La solidarité est au cœur de ce projet. Le seul bémol des réponses municipales : il y a peut-être un manque de mention des réussites, réussites liées à Montolieu.

Les choses sont ressorties dans la presse. Dans le journal de la place. « On ne laissera pas nos enfants redevenir des sans-abri » a titré ce journal. Cela résume une bonne partie de l'impact, du bienfait du projet. Une autre citation est beaucoup ressortie. Et c'est repris dans le rapport de la Haute école de travail social : « Enfin, on se sent traités comme des humains. » Ce sont des citations fortes.

Cela a permis de redonner une voix à ces personnes dans l'espace public. C'est une victoire. Et c'est quelque chose qui est nouveau dans le monde de la précarité. Vous n'avez pas toujours accès publiquement à la parole. Vous êtes représentés par des organisations qui portent la parole.

J'en arrive à mon point politique. Notre groupe pense qu'il est fondamental de promouvoir ce type de projet de logements. Il doit exister quelque chose entre l'hébergement d'urgence et le logement classique. On a parlé de la politique d'achat de la Ville mercredi dernier.

C'est difficile. La Haute école de travail social a étudié la situation au Simplon. Je vous invite à lire cette étude. Nous avons reçu le programme de législature de la Municipalité. Le simple projet Montolieu est un bel exemple de cette politique. Je le dis avec d'autres. Il n'y a pas de critique fondamentale au projet.

Je souligne ce qui a été fait avec de la débrouillardise. Il y a une force impressionnante dans ce projet. Les positions politiques sont importantes dans ce Conseil. Nous avons une responsabilité. En mai dernier, nous avons trois interpellations urgentes – je regarde la droite de l'hémicycle –, trois interpellations de gauche, comme on sait le faire quand on est coordonnés. Merci à nos collègues Chenux Mesnier et Dupuis pour l'engagement qu'ils ont montré. La Municipalité a aussi permis au relogement. Le Conseil s'est engagé par des résolutions. Cela nous honore.

Il y a une responsabilité quant à la suite. Nous avons parlé de mai dernier. Nous sommes moins d'une année plus tard. La fin du contrat à usage est pour le 28 février. Imaginez le contexte météorologique, ça n'est pas le meilleur moment pour ne plus avoir de possibilité.

J'en arrive à la fin. Ce Conseil s'est engagé. Nous devons assumer pour assurer un avenir et de bonnes conditions de logement pour la suite. J'en arrive gentiment à la résolution, qui est affichée. J'en ai terminé pour le moment. Je me réjouis de vous entendre à ce sujet.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse – au vu de l'expérience positive de mixité et d'intégration sociale que représente l'organisation actuelle des habitant·e·s de Montolieu regroupés au sein de l'association Mouvement des Peuples du Simplon – afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, continuer de loger dans le bâtiment de Montolieu 90-92 ou dans un autre bâtiment similaire, public ou privé, sur le territoire lausannois.

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

Le 25 mai 2021, le Conseil communal a traité trois interpellations urgentes (Vert·e·s, PS, EaG) qui portaient sur la fin du contrat de prêts à usage au Simplon. Plusieurs résolutions ont été votées afin d'affirmer le soutien du Conseil communal vis à vis des personnes concernées par l'évacuation du bâtiment et la nécessité de trouver des solutions collectives et individuelles de relogement.

Grâce à l'action de la Municipalité de Lausanne, une solution de logement provisoire a pu être trouvée au chemin d'Isabelle-de-Montolieu. Organisation de la vie sur place, inscription des enfants pour la rentrée 2021, mise en place de boîtes aux lettres et de machines à laver, soutien pour l'accès aux droits, les recherches d'emploi et organisation de nombreuses activités sur place (cours de français, chant, sport, activités pour les enfants). Il aura fallu quelques mois pour que les habitant·e·s de l'immeuble puissent réorganiser leur vie et reconstruire un projet collectif.

Or, nous avons été prévenus début novembre de l'imminence d'une visite de la Direction cantonale du logement dans le cadre de la demande de démolition de ces immeubles par leur propriétaire (retraites populaires). Les locataires ont eu la possibilité d'être accompagné·e·s ou représenté·e·s lors de cette visite.

Cela a été confirmé : le contrat court jusqu'à fin février 2022. Un départ potentiel des lieux début mars est donc un risque alors que le bâtiment semble en bon état. Cela ne laisserait que trois mois pour trouver des solutions de relogement alors que l'hébergement d'urgence lausannois est déjà dans une période tendue où certains lieux ne sont pas en pleine capacité d'accueil.

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Municipalité est-elle en mesure de nous indiquer les informations dont elle dispose sur le bâtiment situé au chemin Isabelle-de-Montolieu 90-92 et nous confirmer à quelle date est actuellement prévue la fin des contrats ?***

En novembre 2020 la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud (CPEV) a généreusement mis à disposition du Service social Lausanne (SSL) une cinquantaine de studios dans le bâtiment situé au chemin Isabelle de Montolieu 90 et 92. Ce précieux partenariat a ainsi permis de compléter le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville, dont le nombre de places avait dû être revu à la baisse pour respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment les distances entre les lits. Une convention de prêt à usage liait ainsi la CPEV et le SSL, permettant l'usage de ce bâtiment de mi-novembre 2020 à fin avril 2021, dans l'attente de travaux de démolition-reconstruction de l'ensemble du bâtiment.

Au printemps 2021, le contrat de confiance entre la CPEV et le SSL a été prolongé et un contrat de prêt à usage a été conclu entre le SSL et l'association Sleep In, afin de permettre le relogement des habitants des immeubles du Simplon voués également à démolition. Ces deux contrats ont été conclus d'emblée avec une date de fin au 28 février 2022 au plus tard, au vu des travaux prévus par la CPEV dans ce bâtiment.

C'est donc à la date du 28 février 2022 que se termineront les deux contrats cités, le début des travaux étant prévus dans la foulée, dès que le permis aura été octroyé.

***Question 2 : La Municipalité a-t-elle des informations actualisées et détaillées concernant l'état desdits bâtiments ? La démolition envisagée par le propriétaire s'avère-t-elle conforme à la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) ?***

Ces immeubles ont été construits dans les années 1970, selon les normes de construction de l'époque. Ils sont destinés en priorité aux besoins du CHUV, qui en est le locataire principal et peut ainsi offrir des logements attractifs à ses étudiant·e·s et employé·e·s. La démolition doit permettre la construction d'un nouvel immeuble répondant aux normes énergétiques et d'accessibilité actuels, en conservant la destination des logements, qui seront principalement loués au CHUV pour y loger ses étudiant·e·s et employé·e·s.

En l'état, le projet est encore en cours d'analyse, mais a priori il répond aux objectifs de la LPPPL, en conservant une offre de logements répondant aux besoins spécifiques d'une catégorie de la population, dans une nouvelle construction à faible impact climatique, accessible aux personnes à mobilité réduite et énergétiquement performante.

***Question 3 : La Municipalité envisage-t-elle et a-t-elle les moyens d'œuvrer en tant qu'intermédiaire pour une prolongation des baux afin d'éviter une expulsion collective hivernale au 1<sup>er</sup> mars prochain ?***

Comme indiqué dans la réponse à la question n°1, le bâtiment en question est propriété de la CPEV qui a généreusement mis à disposition, à bien plaisir, la cinquantaine de studios ayant pu être occupés par des personnes sans abri, dès novembre 2020. Depuis le début des négociations entre la Ville et la CPEV, il était clair que cette mise à disposition était possible tant que les travaux n'avaient pas commencé. Il était également clair, dès le début du projet, à l'égard de l'association du *Sleep In* et des personnes logeant dans ce bâtiment, que la mise à disposition cesserait fin février 2022.

C'est pourquoi, conformément aux engagements pris par la Municipalité, elle ne s'opposera pas à la volonté de la CPEV d'aller de l'avant avec les travaux de démolition et de reconstruction de cet immeuble, cela d'autant plus que ce projet est en faveur des étudiant·e·s et employé·e·s du CHUV et que, selon nos informations, ces logements sont attendus.

***Question 4 : Dans le cas contraire, quelles sont les solutions, individuelles et collectives, de relogement envisagées à ce stade par la Ville ?***

Nous avons demandé à l'association *Sleep In* de rencontrer les habitant·e·s de Montolieu et d'étudier avec chacune et chacun leur situation et leurs besoins, afin que le dispositif d'aide sociale au logement de la Ville puisse prendre le relais et évaluer, en collaboration avec le Service d'architecture et du logement, les possibilités de relogement individuel et en famille. Ce travail est en cours et nous espérons qu'il portera ses fruits pour un maximum de familles et d'individus concernés.

Par ailleurs, la Ville de Lausanne met à disposition dans le cadre de son dispositif d'hébergement d'urgence nocturne environ 100 places en période estivale et 240 places en période hivernale. Ce dispositif sera à disposition des personnes actuellement domiciliées à Isabelle de Montolieu, en cas de besoin.

***Question 5 : Comment la Municipalité analyse-t-elle la situation de l'hébergement d'urgence pour l'hiver 2021-2022 ?***

Le dispositif hivernal compte actuellement 240 places, réparties dans cinq structures (quatre hébergements d'urgence et l'accueil de nuit le Répit). Il peut être étoffé par 40 places supplémentaires en période de Grand Froid.

Le dispositif est actuellement suffisant, avec un taux d'occupation au sein des quatre hébergements d'urgence, d'environ 70% à ce jour ; le taux d'occupation du Répit étant actuellement encore plus bas. La demande en hébergement augmente généralement dès la mi-janvier ; dès cette date le taux d'occupation augmentera, pour avoisiner probablement la pleine occupation. D'une manière générale il a été constaté ces dernières années que le dispositif hivernal, grâce aux places générées par l'ouverture de l'hébergement hivernal ainsi que du Répit, permet de répondre à la demande en lits d'urgence.

***Question 6 : Avec l'inauguration du nouveau bâtiment de Saint-Martin 10-18 et ses 41 places d'hébergement d'urgence, le nombre total de places s'avèrera-t-il à terme suffisant ? L'ouverture d'un nouveau lieu provisoire pour cet hiver est-elle prévue ?***

Comme indiqué dans la réponse à la question n° 4, le dispositif compte actuellement 100 places en été et 240 places en hiver. A titre de comparaison, le dispositif comptait 57 places en été et 122 places en hiver il y a cinq ans, avec un budget annuel de CHF 2.2 millions, contre CHF 3.6 millions aujourd'hui. Les budgets prévus dans la participation à la cohésion sociale (PCS) ont été augmentés, notamment grâce à l'engagement de la Municipalité. De plus, la gratuité des hébergements pour les bénéficiaires a été pérennisée, ce qui était également la volonté de la Municipalité. Le bâtiment de Saint-Martin a ainsi pu ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> juin de cette année en tant que structure annuelle, contrairement à l'abri PC qu'il a remplacé et qui était une structure hivernale uniquement. Le personnel gérant l'hébergement de Saint-Martin, engagé par le SSL, a ainsi pu passer d'un statut d'auxiliaire à un statut de collaborateur·trice avec contrat à durée indéterminée. Pour mémoire, si le dispositif d'hébergement d'urgence est financé dans sa totalité par la participation à la cohésion sociale depuis 2019, la coordination du dispositif, ainsi que toute la gestion du système de réservations dans les hébergements d'urgence, restent de la responsabilité de la Ville de Lausanne, tout comme son financement.

En complément au dispositif de trois hébergements pérennes, un budget supplémentaire a également été mis à disposition pour permettre la mise en place d'une quatrième structure, à savoir, un hébergement saisonnier pendant les cinq mois d'hiver. C'est ainsi que le SSL a ouvert, le 1<sup>er</sup> décembre dernier et jusqu'à fin avril 2022, 42 places d'hébergement d'urgence dans des studios d'un immeuble à la rue de la Borde, dans le cadre d'une collaboration avec la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL).

A ces quatre hébergements d'urgence, financés par la participation à la cohésion sociale, s'ajoute encore l'accueil de nuit du Répit, financé par la Ville et géré par la fondation Mère Sofia, ouvert cette année dans des locaux à la rue César Roux, offrant 100 places d'accueil de nuit.

***Question 7 : Étant donné le manque de places d'hébergement d'urgence, les services communaux ont-ils estimé, sur la base des chiffres des années précédentes, le nombre de personnes à qui l'accès aux structures devra être refusé par manque de place ?***

Depuis trois hivers maintenant, le nombre de places mises à disposition en période hivernale permet généralement d'accueillir la totalité des personnes en recherche d'un lit pour la nuit. Les refus aux entrées cumulés sur l'ensemble des structures en période hivernale sont ainsi généralement proches de zéro, avec un maximum de cinq refus par soir.

C'est en période estivale (de mai à octobre) que les refus cumulés augmentent, en fonction de la réduction du nombre de places dans le dispositif, pouvant monter à 20 à 25 par soir.

Le public accueilli dans le dispositif d'hébergement d'urgence est composé d'une partie des personnes fréquentant durant plusieurs mois, voire au-delà d'une année, les hébergements d'urgence, mais la majorité des usagers et des usagères sont des personnes ne séjournant que

quelques jours dans le dispositif. Au vu de la mobilité du public, la demande est donc variable : la demande en lits est particulièrement forte de mi-janvier à mai, puis à nouveau en octobre-novembre.

**Question 8 : A terme, quel est le nombre de places d'hébergement d'urgence visé par la Municipalité de Lausanne ? Le nombre de places évoqué dans un appel (212) peut-il être considéré comme le nombre de places idéal à atteindre afin de ne plus laisser personne dormir dans les rues de Lausanne et environs en été comme en hiver ?**

Le dispositif mis en place s'est déjà grandement étoffé sur ces dernières années, y compris plus récemment depuis le début de la pandémie. Un développement ultérieur du dispositif doit être discuté et défini en concertation avec le Canton, qui est notre partenaire premier dans ce dossier, ainsi qu'avec nos partenaires de terrain. L'évaluation des besoins devra également être faite sur l'ensemble du canton, et non pas seulement sur sol lausannois, afin de répartir au mieux les efforts de l'accueil des personnes précarisées. Dans ce contexte, il est à souligner que les Communes de Nyon et de Renens se sont récemment mobilisées en prévoyant la mise en place de lieux d'accueil sur leur sol pour 2022.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Ilias Panchard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) :** – Le Collectif Peuples du Simplon est exemplaire en termes de solidarité intergénérationnelle. Le PSL soutient les mesures qui pourront être prises pour assurer un avenir à ce mouvement. Nous sommes sensibles aux valeurs du mouvement, qui sont partagées par de nombreux membres du Parti socialiste.

Nous sommes touchés et sensibles aux situations de précarité extrême. Nous avons des amis, des collègues qui, suite à un divorce, un problème de santé, la perte d'un proche, se sont retrouvés démunis ou sans ressources.

Le service social de la Ville travaille avec compétence en lien constant avec le terrain et les associations. Il tente de trouver des solutions pour venir en aide aux plus démunis, sans distinction de race, de couleur ou d'origine. Chacun et chacune peut trouver un lit, un repas chaud. La Ville met à disposition 150 places tous les soirs.

C'est un travail difficile, exigeant, en particulier pendant cette période de pandémie. Ce travail est effectué par des professionnels engagés. Une des demandes des membres du collectif est de pouvoir rester ensemble. Nous comprenons cette demande. Il faut admettre un principe de réalité.

Reloger un si grand nombre de personnes va être difficile à réaliser. Il faut être conscient que parfois, il s'agit des meilleures et parfois des moins mauvaises solutions pour les personnes concernées. Nous aimerions avoir la baguette magique d'Harry Potter. Mais ça n'est pas toujours la norme.

L'augmentation des moyens accordés au dispositif d'urgence est passée de 5,6 millions à 6,4 millions en 2022, soit près de 850 000 francs. Une somme importante qui permettra de faire face aux situations extrêmes. Toutefois, nous avons confiance : la Municipalité et son

Service social collaboreront de manière exemplaire afin de trouver une solution pour les personnes concernées.

**M. Samson Yemane (Soc.) :** – Le Parti socialiste est conscient de la gravité de cette situation, notamment durant la période hivernale. Nous souhaitons transmettre notre soutien et notre solidarité aux personnes concernées.

Il est important de trouver une solution pérenne. La Ville doit mettre à disposition des lieux adéquats, qui garantissent une stabilité ainsi qu'une cohésion sociale. En conséquence, notre groupe vous invite à soutenir la résolution.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – La politique, ça n'est pas simplement de la bonté. A droite, nous sommes solidaires avec les contribuables. Mais nous aimerions comprendre quel est le montant dont on parle. Combien de gens seraient logés ? Dans quelles conditions ? La gratuité totale ? Ce sont des éléments importants pour comprendre la portée d'un tel amendement et de l'utilisation des deniers publics.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Je souhaitais revenir sur le type de contrat dont bénéficient les personnes concernées. Les contrats de prêts à usage. Je rappelle que les contrats sont temporaires. Ils sont là pour répondre à une urgence. En aucun cas, ils ne constituent une solution à long terme. Il n'est pas souhaitable que ce type de contrat constitue des solutions à long terme.

Cela ouvre offre très peu de protection aux locataires. Dès lors, il est important de trouver des logements adaptés, et ne pas tabler uniquement sur la reconduction des prêts à usage, qui ont une protection réduite. En plus de la problématique des conditions de logement, il y a un risque à vouloir protéger coûte que coûte les prêts à usage.

Ils sont souvent utilisés dans l'attente des travaux. Une période transitoire. Les propriétaires mettent à disposition gratuitement des logements jusqu'à ce que les travaux débutent. Dès lors, il s'agit d'un accord entre le propriétaire et locataire temporaire.

Le premier s'engage à céder l'usage de son bien immobilier. Le second s'engage à partir à la date convenue. L'échéance est connue depuis longtemps.

Vouloir forcer la main pour une prolongation serait problématique. Cela constituerait un non-respect de ce qui a été convenu. La problématique enverrait un mauvais signal. Cela pourrait dissuader les propriétaires de conclure de futurs contrats de ce type.

Par ailleurs, c'est un projet de la caisse de pension de l'Etat de Vaud. Cette future construction va être utilisée pour loger des étudiants. Il n'y a pas d'intérêt à retarder les travaux. Il y a plutôt urgence à ce que ces types de logements soient disponibles en raison de la difficulté pour ce type de population de trouver des logements adaptés. Voilà les quelques éléments que je souhaitais apporter.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Il s'agit du même groupe. Le Simplon est à Isabelle-de-Montolieu. Nous avons soutenu cette expérience qui avait été faite à Simplon 26. On se voit mal les laisser tomber. Nous savions à l'époque que ça ne durerait que quelques mois.

Ce que je rappelle, c'est que ces personnes se sont groupées pour sortir d'une situation d'extrême précarité. Les choses vont dans le bon sens. Ça n'est pas un clivage gauche/droite. Ce sont des gens qui ont une solution pour aller de l'avant. On doit le souligner. C'est une expérience intéressante dans ce sens-là.

Je comprends qu'il y a des baux qui arrivent à terme, il faudra trouver de nouvelles solutions. Je ne sais pas quand. On ne peut pas ne pas soutenir cette résolution, qui va dans le sens de continuer à aider ces personnes. Elles essayent de sortir d'une situation de pauvreté. C'est

un travail de longue haleine, il faut trouver des solutions pour les aider dans leur démarche pendant une année.

Quand on parle de réinsertion professionnelle, on dit que la moyenne pour retrouver du travail, c'est une année. Pour sortir de la rue et retrouver une situation normale, imaginez combien de temps. Je ne sais pas quelles sont les solutions de la Municipalité. Où va-t-on les reloger ?

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Merci à Ilias Panchard pour cette interpellation. Ce projet, cette expérience du collectif du Simplon doit être saluée. C'est un projet courageux. Un bon nombre de personnes ont vu leur situation se stabiliser. Une scolarité a pu être commencée pour les enfants. Idem pour les personnes qui travaillent. Quand on est en extrême précarité, aller d'un logement urgent à un autre, c'est compliqué. C'est à saluer.

Cette expérience a été possible grâce aux personnes qui sont dans le collectif du Simplon. Il y a des représentants ici, je les salue. Il y a aussi des associations, comme la LJV et le Sleep In. Une solution a été trouvée à Isabelle-de-Montolieu. Il y a aussi le réseau d'institutions sociales et solidaires qui s'est engagé. La Caisse de pension de l'Etat de Vaud est représentée par les Retraites populaires.

Il est important de souligner tout l'engagement et de reconnaître les situations vécues par les personnes de Montolieu. Nous avons un système d'hébergement d'urgence, un dispositif d'aide sociale au logement avec des critères, et il est sûr qu'il y a des situations vécues qui n'entrent pas dans tous les dispositifs. Pour autant, les personnes souhaitent avoir une grande stabilité. On peut vous assurer de notre engagement pour que personne ne se retrouve sans solution au 1er mars. On doit pouvoir voir ce qui est possible. On a demandé au Sleep In de regarder les situations vécues par les personnes.

S'il y a une possibilité qui permet de maintenir un bout de logement, on la soutiendra. Maintenant, l'engagement qui a été pris par rapport aux Retraites populaires: un engagement écrit a été pris. C'est pour ça que la Municipalité ne s'opposera pas au projet. Nous travaillons là-dessus. Nous allons encore rencontrer les représentants d'associations prochainement. Nous espérons trouver des solutions. Le parc immobilier de la Ville n'est pas extensible – ma collègue pourra en parler. Du côté du Service social de la Ville de Lausanne, cela a été évoqué. On peut avoir un contrat pour un logement dans le parc immobilier de la ville. Ensuite, il y a cette responsabilité par rapport au logement. On fait un contrat de sous-location avec les personnes. Des frais peuvent être payés par la personne. L'accompagnement est fait par le Service social de la Ville ou par le Sleep In et le réseau évoqué tout à l'heure.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Pour compléter le propos de ma collègue, nous avons repris l'ensemble des dossiers. Nous avons rajouté une amplitude un peu différente par rapport à un contexte un peu plus aigu. Nous avons fait le lien avec de nouvelles politiques publiques. On va évoquer ce point de la présentation d'Ilias Panchard. Il a parlé du programme de législation.

Sur la politique du logement et de l'habitat, nous souhaitons travailler pour l'ensemble de la population. Les plus précarisés font partie de la population. Dans le cadre des plus précarisés, il y a une manière d'aborder ce type de population. Quand on parle des prêts à usage, on a le souhait... Nous avons évoqué ce sujet à la tribune... Nous souhaitons faire le lien avec cette politique publique que nous souhaitons mener.

Nous allons mettre les bouchées doubles sur l'assainissement. Il y aura beaucoup de travaux. Nous savons qu'il y a une période pendant laquelle entre le moment où le dernier habitant

part et le début du projet, il se passe pas mal de temps. Nous souhaitons développer une politique agile qui nous permettrait de planifier.

Quand il fait froid, on ne fait pas de travaux. Et on a besoin de certains types de logements pour que les populations précarisées ne dorment pas dehors. Nous souhaitons affiner cette politique pour les plus précarisés.

Par rapport à la résolution, un commentaire qui n'engage que moi : nous nous rendons compte depuis que nous avons discuté de cette problématique d'avoir des bâtiments avec plus de 5000 personnes une fois le prêt à usage terminé. Ça fait beaucoup de population pour une Ville de la taille de Lausanne qui arrive sur ce segment. Les solutions que j'évoquais à l'instant, des solutions plus agiles, sont sur des unités beaucoup plus petites.

Cela veut dire qu'on reporte le problème de la quantité. C'est peut-être moins facile que les solutions envisagées maintenant. On a plusieurs bâtiments avec des appartements qui sont six maximum. Mais pas d'avoir un bâtiment complet à disposition. Si d'aventure on pouvait l'avoir, pourquoi pas. Mais ça n'est pas la situation vécue aujourd'hui.

Nous essayons de compter ces appartements à disposition. Il y en a plutôt sept. Ils pourraient absorber une partie de cette population. Ça n'engage que moi : ça sera plus facile de replacer les gens, on a intérêt de diviser entre plusieurs bâtiments. Pas dans un seul bâtiment. Nous n'avons pas un bâtiment qui permet d'absorber autant de monde en même temps.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Merci à la Municipalité pour ses réponses. On a de l'espoir pour la suite. Pour revenir à la résolution, on a parlé de public et de privé. Des fois, on peut trouver des solutions avec des propriétaires privés. On ne sait jamais, l'appel est lancé. Ça pourrait fonctionner.

Un mot qui fait le lien avec le débat de la semaine passée. On parle de ce côté stop and go. La question sur le long terme pour une ville comme Lausanne tient à la politique d'achat d'immeubles. Ce serait possible à terme de pouvoir acheter les bâtiments pour les utiliser à cet usage. Ça permettra un certain nombre de choses.

Sur les prêts à l'usage, on ne va pas faire le débat ici. On a un certain nombre de cas de prêts à l'usage qui ont fonctionné pendant des années. Ce n'est pas le type de contrat, le problème. Ça peut fonctionner sur du long terme. Le problème, monsieur de Vargas, c'est la disponibilité des bâtiments. On manque de bâtiments disponibles. A Lausanne, on le voit sur plein d'autres enjeux.

On peut avoir un prêt à l'usage qui fonctionne sur sept ans. Les personnes que je cite pourront se reconnaître. On reviendra là-dessus. Mme Litzistorf l'a dit, la question du logement d'abord est importante.

Un mot sur le collectif : dans le domaine des contrats de prêt à l'usage, il faut traiter les personnes de la même manière. On est face à un collectif qui respecte toutes les connexions, qui respecte les termes du contrat. Il y a eu une visite du Canton. Tout s'est bien passé.

Les personnes sur place ont présenté le bâtiment. Il est dans un état incroyable. Il est bien entretenu par les personnes concernées. Je suis sûr qu'il y a d'autres cas où ce n'est pas la même situation et je demande que dans le débat, et en général, les personnes soient traitées comme les autres.

Avant, on était au Simplon, maintenant à Montolieu, au bord de l'autoroute. La situation est un peu différente. Il y a moins de médiatisation, mon intervention politique, mais l'enjeu reste le même. Ce sont à peu près les mêmes personnes.

Sur la résolution, je vous invite à la soutenir. Lors du débat sur l'interpellation d'Oleg Gafner, Monsieur le syndic a dit que les résolutions ne sont pas contraignantes. Ça n'engage pas énormément. Dans la mesure du possible, il y a du public ou du privé. J'aurais eu de la difficulté à faire une résolution plus large qui nous permette de finir sur un vote plutôt vert, je l'espère.

La discussion est close.

**La résolution Ilias Panchard est acceptée par 48 oui, 22 non, et 2 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse - au vu de l'expérience positive de mixité et d'intégration sociale que représente l'organisation actuelle des habitant-e-s de Montolieu regroupés au sein de l'association Mouvement des Peuples du Simplon - afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, continuer de loger dans le bâtiment de Montolieu 90-92 ou dans un autre bâtiment similaire, public ou privé, sur le territoire lausannois. »

---

La séance est levée à 22 h 45.